F

TC/44/12
ORIGINAL : anglais
DATE : 9 avril 2008

UNION INTERNATIONALE POUR LA PROTECTION DES OBTENTIONS VÉGÉTALES
GENÈVE

COMITÉ TECHNIQUE

Quarante-quatrième session
Genève, 7 - 9 avril 2008

COMPTE RENDU DES CONCLUSIONS

adopté par le Comité technique

Ouverture de la session

1. Le Comité technique (TC) a tenu sa quarante-quatrième session à Genève du 7 au 9 avril 2008. La liste des participants figure à l'annexe I du présent compte rendu.

2. La session est ouverte par M. Chris Barnaby (Nouvelle-Zélande), président du TC, qui souhaite la bienvenue aux participants, tout particulièrement à ceux de la République dominicaine et de la Turquie qui sont devenues membres de l'Union depuis la quarante-troisième session du TC. Il signale que l'Espagne a adhéré à l'Acte de 1991 de la Convention UPOV depuis cette session.

Adoption de l'ordre du jour

3. Le TC adopte l'ordre du jour tel qu'il est présenté dans le document TC/44/1.

Rapport sur les faits nouveaux intervenus au sein de l'UPOV, y compris certaines questions examinées lors des dernières sessions du Comité administratif et juridique, du Comité consultatif et du Conseil

4. Le secrétaire général adjoint présente un rapport verbal sur les cinquante-cinquième et cinquante-sixième sessions du Comité administratif et juridique (CAJ), les soixante-treizième

et soixante-quatorzième sessions du Comité consultatif, ainsi que la vingt-quatrième session extraordinaire et la quarante et unième session ordinaire du Conseil.

Rapports sur l'état d'avancement des travaux des groupes de travail techniques, y compris le Groupe de travail sur les techniques biochimiques et moléculaires, notamment les profils d'ADN (BMT) et les sous-groupes ad hoc sur l'application des techniques moléculaires aux plantes cultivées

5. Le TC entend des rapports verbaux, présentés par les présidents des groupes concernés, sur les travaux du Groupe de travail technique sur les plantes agricoles (TWA), du Groupe de travail technique sur les systèmes d'automatisation et les programmes d'ordinateur (TWC), du Groupe de travail technique sur les plantes fruitières (TWF), du Groupe de travail technique sur les plantes ornementales et les arbres forestiers (TWO), du Groupe de travail technique sur les plantes potagères (TWV) et des sous-groupes ad hoc sur l'application de techniques moléculaires aux plantes cultivées (sous-groupes sur les plantes cultivées) pour le maïs, la pomme de terre et le rosier. Le TC note qu'aucune session du Groupe de travail sur les techniques biochimiques et moléculaires, notamment les profils d'ADN (BMT) ne s'est tenue depuis la quarante-troisième session du TC.

Questions découlant des travaux des groupes de travail techniques

6. Le TC examine les documents TC/44/3 et TC/44/3 Add.

I. QUESTIONS POUR INFORMATION ET DÉCISION ÉVENTUELLE DU COMITÉ TECHNIQUE

Principes directeurs d'examen

7. Le TC prend note du Guide pratique à l'intention des rédacteurs de principes directeurs d'examen ("guide pratique") présenté dans l'annexe I du document TC/44/3. Il prend aussi note de la création d'une nouvelle page Web (page TG), accessible au moyen d'un mot de passe communiqué à tous les experts principaux.

8. Le TC envisage la constitution d'une liste d'experts disposés à fournir des conseils pour l'élaboration de principes directeurs d'examen propres à un service et décide d'étudier cette question dans le cadre de l'examen des points à prendre en considération lors de la révision du document TGP/7 "Élaboration des principes directeurs d'examen".

9. Le TC décide de recommander aux groupes de travail techniques (TWP), à leurs sessions de 2008, d'examiner les résultats de l'exercice relatif à la forme tels qu'ils sont présentés dans le document TWV/41/10 Rev., dans le cadre de leurs délibérations sur le document TGP/14, et approuve l'organisation d'une réunion consacrée à l'élaboration de la section 2.3 "Couleur" du document TGP/14/1, les 30 et 31 mai 2008.

10. Le TC décide de demander au TWA d'examiner le document BMT-TWA/Maize/2/8 concernant le pouvoir discriminant de caractères morphologiques.

Questions qui se posent après l'octroi d'un droit d'obtenteur

11. Le TC prend note de la proposition du TWV concernant l'élaboration éventuelle d'un document contenant des conseils sur les questions de distinction, d'homogénéité, de stabilité et de nouveauté portées à l'attention d'un service après l'octroi d'un droit d'obtenteur et sur le statut juridique et l'utilisation de la description variétale "officielle". Le TC prend aussi note des observations formulées par le TC-EDC, selon lequel le fait de traiter tous les aspects liés à la stabilité dans un document unique présenterait des avantages concrets, et de la proposition du TC-EDC que le TC, en collaboration avec le CAJ, envisage de modifier le titre du document TGP/11, et de le diviser clairement en deux parties :

Première partie : Examen de la stabilité (article 12 "Examen de la demande" de l'Acte de 1991 de la Convention UPOV)

Deuxième partie : Stabilité après l'octroi d'un droit d'obtenteur (article 22.1) "Déchéance de l'obtenteur" de l'Acte de 1991 de la Convention UPOV)

12. Le TC considère qu'il convient de demander l'avis du CAJ quant à l'opportunité de mettre en œuvre ces propositions.

Logiciels et base de données pouvant faire l'objet d'échanges pour la recherche de documents de travail du TWC

13. Comme l'a proposé le TWC, le TC décide de modifier comme suit l'intitulé de la base de données : "Base de données pour la recherche dans les documents de travail du TWC"; en outre, un avertissement sur la situation juridique des documents et l'objet de la base de données seraient automatiquement présentés à chaque ouverture de celle-ci. Il est aussi convenu que les CD contenant la base de données seraient uniquement distribués aux participants lors de la session correspondante du TWC. Le TC note que le TWC a confirmé l'intérêt de cette base de données comme instrument de développement méthodologique pour les experts du TWC.

14. Afin que les informations sur les logiciels pouvant faire l'objet d'échanges soient mieux accessibles aux membres de l'Union et pour faciliter leur mise à jour régulière, le président estime qu'il faudrait les présenter annuellement dans un document TC similaire au document TC/44/4 "Liste des genres et espèces pour lesquels les services ont une expérience en matière d'examen de la distinction, de l'homogénéité et de la stabilité". Ce document pourrait fournir aux membres de l'Union des informations sur l'existence et la disponibilité de logiciels. Le président propose que ce document soit accompagné d'un logiciel concernant, par exemple, des bases de données d'images ou de photographies, l'analyse d'images, etc. Il est aussi proposé que le logiciel soit présenté et examiné lors d'une session du TWC avant d'être joint au document. Le TC souscrit à la proposition et demande au TWC d'élaborer la structure et le contenu du document en vue de leur examen par le TC à sa quarante-cinquième session.

Présidence des groupes de travail techniques

15. Le TC note que les mandats des présidents des TWP et du BMT arriveront à échéance à la session ordinaire du Conseil de 2008. Conformément à la suggestion des TWP, le TC propose au Conseil d'élire, à sa session d'octobre 2008, les présidentes et présidents suivants pour la période 2009-2011 :

TWA : M. Dirk Theobald (Communauté européenne)
TWC : M. Gerie van der Heijden (Pays-Bas)
TWF : Mme Bronislava Bátorová (Slovaquie)
TWO : Mme Andrea Menne (Allemagne)
TWV : Mme Radmila Safarikova (République tchèque)

II. QUESTIONS COMMUNIQUÉES POUR INFORMATION

16. Le TC prend note des questions communiquées pour information figurant dans le document TC/44/3.

Documents TGP

17. Le TC examine les documents TC/44/5 et TC/44/11.

a) Documents TGP auxquels le Comité technique a accordé la priorité la plus élevée

TGP/4 : Constitution et maintien des collections de variétés

18. Le TC propose que le Conseil adopte le document TGP/4/1 à sa vingt-cinquième session extraordinaire qui se tiendra à Genève le 11 avril 2008, sur la base du document TGP/4/1 Draft 10, modifié comme suit :

1.4	ajouter la phrase ci-après (tirée de la section 3.1.2.1) à la fin de la section 1.4 de l'introduction : "Aux fins du présent document, le terme 'maintien' fait référence à la manière dont le matériel végétal vivant est maintenu en stock (semences) ou mis en culture (variétés multipliées par voie végétative)."
2.2.2.1.iv)	modifier comme suit : "iv) toute liste comprenant des variétés accessibles au public figurant dans des collections végétales (variétés figurant dans des collections de ressources génétiques, collection de variétés anciennes, etc.);"
3.1.2.2.2	actualiser la dernière phrase conformément au titre de la section 11 du document TGP/5.
3.1.2.2.3	supprimer le membre de phrase : ", par exemple de contrôler l'identité de matériel végétal obtenu sur le marché,"

TGP/9 : Examen de la distinction

19. Le TC note que le Conseil, à sa vingt-cinquième session extraordinaire qui se tiendra à Genève le 11 avril 2008, sera invité à adopter le document TGP/9/1 sur la base du document TGP/9/1 Draft 10.

TGP/10 : Examen de l'homogénéité

20. Le TC examine le document TC/44/11 en conjonction avec le document TGP/10/1 Draft 9.

21. En ce qui concerne les demandes portant sur une combinaison de lignées, telles qu'elles sont examinées dans le document TC/44/11, le TC prend note des débats qui ont eu lieu au sein des TWP et note que les conclusions de ces derniers sont prises en considération dans les propositions relatives aux sections 1.2 (Introduction) et 2.4 (Disjonction des caractères) du document TGP/10/1 Draft 9. Il considère que d'autres exemples précis pourront être soumis aux TWP pour examen à leurs sessions de 2008, puis au TC à sa quarante-cinquième session. Le TC estime toutefois qu'il faudrait intituler un futur point de l'ordre du jour et un futur document "Combinaison de lignées ou de variétés".

22. Le TC propose que le Conseil adopte le document TGP/10/1 à sa quarante-deuxième session ordinaire qui se tiendra à Genève le 30 octobre 2008, sur la base du document TGP/10/1 Draft 9, modifié comme suit :

4.2.3.3	modifier comme suit : "Dans les cas où il demeure incertain à la fin du cycle de végétation si une plante est ou non une plante hors-type, en particulier s'agissant de l'origine génétique ou autre d'une expression atypique, la variété pourrait être observée dans un cycle de végétation ultérieur. Cette observation peut être effectuée sur le matériel existant pendant un second cycle ou sur un matériel nouveau. Selon les circonstances, on pourra demander à l'obtenteur de nouvelles plantes ou du matériel végétal nouveau, ou obtenir des plantes par reproduction ou multiplication du matériel déjà fourni pour l'essai DHS, y compris à partir des plantes présentant une expression atypique. Cela permettrait aussi de prendre des mesures en ce qui concerne la situation phytosanitaire du matériel, si cet élément était considéré comme une cause possible de l'expression atypique. Lorsqu'un nouveau lot de plantes est demandé, il conviendrait de conserver, si possible, un échantillon du matériel initialement fourni, afin de pouvoir vérifier la conformité du nouveau matériel avec le matériel initial."

23. Le TC note que les versions française, allemande et espagnole du document TGP/10/1 Draft 9, tel que modifié ci-dessus, seront vérifiées par les différents experts linguistiques du Comité de rédaction avant d'être soumises au Conseil pour adoption.

b) Révision des documents TGP

TGP/5 : Expérience et coopération en matière d'examen DHS

24. Le TC préconise une révision de toutes les sections du document TGP/5 eu égard à la possibilité de confusion qui découlerait de leur application en rapport avec des registres nationaux, par exemple des variétés admises à la commercialisation (liste nationale, catalogue officiel, etc.).

25. Le TC formule les propositions suivantes concernant l'introduction et les sections 1, 2, 4, 5, 6, 7 et 11 du document TGP/5:

Introduction Draft 2 : Introduction

	pas d'observation

Section 1/2 Draft 5 : Accord administratif type pour la coopération internationale en matière d'examen des variétés

	pas d'observation

Section 2/2 Draft 5 : Formulaire type de l'UPOV pour la demande de protection d'une obtention végétale

Considérations d'ordre général	Le TC est convenu qu'il importerait d'examiner les résultats des travaux de la réunion sur les systèmes de demande électronique avant de finaliser le document TGP/5 Section 2/2, en particulier pour ce qui concerne la structure et la présentation du formulaire, car il pourrait y avoir d'autres modifications à lui apporter pour faciliter l'harmonisation dans les demandes électroniques.
En-tête (avant le point 1.)	supprimer "dans l'État ou auprès de l'organisation intergouvernementale suivant(e)" et transférer le reste du texte de cette partie du formulaire à la rubrique 7, avec les modifications rédactionnelles éventuellement nécessaires.
1.a)	supprimer "(obtenteur)", mais en conservant la note de bas de page "[2]"
5.a)	supprimer la case à cocher et présenter le texte "À ma/notre connaissance, il n'existe pas d'autre personne ayant créé ou découvert et mis au point la variété" sous forme de déclaration, soit en tant que nouveau sous-alinéa 5.b), soit à la rubrique 9.
9.a)	modifier comme suit : "□ a déjà été effectué à _____ date de l'examen : _____ "□ est en cours à _____ date de commencement : _____ "□ n'a pas encore été effectué _____
B rubrique 3	i) envisager la suppression, au point 3.1 (b), du membre de phrase "ou avec des variations selon le type de variété pour la durée de la protection, les taxes, les conditions d'accès à la protection en fonction de la nationalité, du domicile ou du siège du demandeur"; ii) envisager de traiter dans des paragraphes distincts les considérations techniques et les considérations juridiques; iii) envisager de modifier le terme anglais "law" pour prendre en compte les situations où les genres et espèces sont indiqués, par exemple, dans un règlement; et iv) numéroter les paragraphes sur le modèle 3.1.1, 3.1.2, etc. au lieu de a), b), etc.

B rubrique 8.4	modifier le libellé de manière à préciser que par “commercialisation antérieure”, il convient d’entendre exploitation commerciale antérieure au dépôt de la demande.

Section 4/2 Draft 5 : Formulaire type de l’UPOV pour la désignation de l’échantillon de la variété

1.	pour les cases à cocher, libeller le texte comme suit : “□ a déjà été effectué à _____ date de l’examen : _____ “□ est en cours à _____ date de commencement : _____ “□ doit être effectué à _____

Section 5/2 Draft 5 : Demande UPOV de résultats d’examen et Réponse à la demande UPOV de résultats d’examen

	pas d’observation

Section 6/2 Draft 5 : Rapport UPOV d’examen technique et formulaire UPOV de description variétale

Rapport UPOV d’examen technique	
16. (a)	remplacer “Autre variété dont elle n’est pas distincte (le cas échéant)” par “Variété(s) dont …”
16. (b)	remplacer la ligne pointillée par “ : indiqués dans une annexe du présent rapport”
16. (c)	remplacer la ligne pointillée par “ : indiqués dans une annexe du présent rapport”
16. (d)	remplacer “en annexe” par “dans une annexe” et supprimer “moyennant, éventuellement, un coût supplémentaire”
Formulaire UPOV de description variétale	
15.	placer la ligne d’en-tête au-dessus de la rangée des titres de colonne
17.	après “Photographie”, ajouter “(le cas échéant)”

Section 7/2 Draft 5 : Rapport UPOV intérimaire d’examen technique

16.	inclure les mentions “aucun matériel végétal reçu”, “conditions requises pour le matériel végétal non respectées” et “les essais ont échoué, observations” à titre d’exemples de renseignements de caractère général à fournir à la rubrique 16.

Section 11/1 Draft 3 : Exemples de politiques et de contrats en ce qui concerne le matériel fourni par l'obtenteur

	pas d'observation

TGP/7 Élaboration des principes directeurs d'examen

26. Le TC prend note des propositions de révision du document TGP/7/1, qui figurent dans l'annexe II du document TC/44/5, et décide que les propositions supplémentaires ci-après devront être prises en compte dans le débat sur la révision du document TGP/7/1 :

i) étudier la possibilité d'inclure les points visés à la section 6 "Combiner les observations pour tous les caractères" du document TGP/10 (voir le paragraphe 25 du document TC/43/12 "Compte rendu des conclusions");

ii) débattre sur l'introduction de variétés indiquées à titre d'exemple dans les principes directeurs d'examen (voir le paragraphe 50 du document TWA/36/10 "Compte rendu");

iii) envisager l'élaboration d'une section plus détaillée dans le document TGP/7, offrant des indications pour l'élaboration de principes directeurs propres à un service en l'absence de principes directeurs d'examen de l'UPOV et, en particulier, prévoir la possibilité de fournir une liste d'experts disposés à fournir des conseils pour l'élaboration de tels principes directeurs (voir le paragraphe 80 du document TWV/41/13 "Compte rendu");

iv) étudier la possibilité d'introduire un tableau des noms commerciaux associés aux dénominations des variétés indiquées à titre d'exemple (voir le paragraphe 58 du document TWO/40/10 "Compte rendu");

v) réviser le texte standard supplémentaire ASW 9 (chapitre 4.3.2) du modèle de principes directeurs d'examen – Détermination de la stabilité : principes généraux) :

> "Lorsqu'il y a lieu, ou en cas de doute, la stabilité peut être examinée soit en cultivant une génération supplémentaire, soit en examinant un nouveau lot [de semences ou un nouveau matériel végétal], afin de vérifier qu'il présente les mêmes caractères que le matériel fourni précédemment.",

en vue de supprimer éventuellement le membre de phrase "soit en cultivant une génération supplémentaire, soit" pour certains principes directeurs d'examen tels que ceux visant les variétés synthétiques. À cet égard, il est noté que le texte ASW 9 est tiré de la section 7.3.1.2 de l'Introduction générale (TC-EDC à sa réunion du 8 janvier 2008);

vi) étudier si le texte ASW 4.1) "Espèces fruitières" et des explications du même ordre concernant les cycles de végétation satisfaisants devraient être introduits au chapitre 3.1 des principes directeurs d'examen "Nombre de cycles de végétation". Le TC a noté qu'une modification devrait alors aussi être apportée à la note explicative GN 9 (TC-EDC à sa réunion du 8 janvier 2008);

vii) examiner s'il serait utile d'introduire dans le document TGP/7 un renvoi au "matériel pour les rédacteurs de principes directeurs d'examen", notamment le "Guide

pratique à l'intention des rédacteurs (experts principaux) des principes directeurs d'examen de l'UPOV", publié dans la première zone d'accès restreint du site Web de l'UPOV (voir le document TC/44/3); et

viii) étudier si la révision des principes directeurs d'examen pourrait ne pas suivre toutes les indications relatives à la présentation des caractères dans le document TGP/7 si cela implique une révision importante des bases de données relatives aux descriptions variétales qui, sinon, ne serait pas nécessaire.

c) Autres documents TGP

TGP/8 : Protocole d'essai et techniques utilisées dans l'examen de la distinction, de l'homogénéité et de la stabilité

27. Le TC examine la structure et le contenu du document TGP/8/1 Draft 9 et convient de ce qui suit :

Section II	i) placer les méthodes utilisées pour l'évaluation de la distinction avant les méthodes utilisées pour l'évaluation de l'homogénéité; ii) inviter les TWP à donner leur avis sur la nécessité d'introduire des tableaux hors-types supplémentaires pour couvrir de nouvelles combinaisons de populations standard et de probabilités d'acceptation; iii) placer un lien vers la méthode "seedcalc" de l'Association internationale d'essais de semences (ISTA) pour le calcul des erreurs de types I et II; iv) structurer la section en parties distinctes concernant les méthodes paramétriques et les méthodes non paramétriques; introduire d'autres méthodes pour les solutions non paramétriques, qui seront établies par l'Australie; v) pour chacune des méthodes statistiques figurant dans le document TGP/8, fournir une explication sur les conditions d'application et les situations dans lesquelles il serait approprié d'employer la méthode; vi) inviter les TWP à examiner s'il serait nécessaire d'effectuer une comparaison des résultats obtenus avec les différentes méthodes statistiques avant leur introduction dans le document TGP/8; et vii) envisager l'introduction de méthodes statistiques pour de très petits échantillons, à condition que les méthodes appropriées qui sont utilisées par les membres de l'Union soient indiquées.

TGP/11 : Examen de la stabilité

28. Le TC examine le document TGP/11/1 Draft 4. Il rappelle qu'il a décidé d'inviter le CAJ à envisager une modification du titre du document TGP/11 (voir le paragraphe 11) et qu'il n'a pas d'autre observation précise à formuler sur le document TGP/11/1 Draft 4.

TGP/12 : Caractères spéciaux

29. Le TC examine le document TGP/12/1 Draft 4 et convient de ce qui suit :

1.2.2	inviter les TWP, plus précisément le TWV, à revoir la phrase “D’une manière générale, aux fins de l’examen DHS, la ‘tolérance’ n’est pas un caractère qui convient pour évaluer les facteurs biotiques.” et à la modifier de la façon suivante : “Dans de nombreux cas, aux fins de l’examen DHS, la tolérance peut ne pas être un caractère qui convient”. Dans le cadre de cette révision, examiner la définition de la “tolérance” pour les facteurs biotiques et étudier s’il serait approprié d’expliquer pourquoi, dans la plupart des cas, elle n’est pas utilisée comme caractère DHS.
2.2.6.iii)	- modifier le titre de la façon suivante : “Spécifications techniques”; et - modifier la première phrase de la façon suivante : “Les spécifications techniques des essais concernant la résistance aux maladies peuvent constituer, pour certains services en charge de l’examen DHS, un obstacle à l’utilisation de ces caractères.”

TGP/13 : Conseils pour les nouveaux types et espèces

30. Le TC examine le document TGP/13/1 Draft 11 et convient de ce qui suit :

2.4.2.i)	doit se lire “une variété obtenue par reproduction ou multiplication à partir d’un plant provenant d’une population sauvage, d’une espèce qui n’est pas cultivée. […]”
2.4.2.ii)	doit se lire “une variété obtenue par reproduction ou multiplication à partir d’un plant d’une population d’une espèce qui est produite à des fins commerciales. […]”
2.7.3	introduire une recommandation tendant à examiner l’amplitude de variation entre les espèces végétales

TGP/14 : Glossaire des termes techniques, botaniques et statistiques utilisés dans les documents de l’UPOV

31. Le TC décide que les TWP, à leurs sessions de 2008, devraient examiner les résultats de l’exercice relatif à la forme tels qu’ils sont présentés dans le document TWV/41/10 Rev., dans le cadre de leurs délibérations sur le document TGP/14.

32. Le TC donne son accord pour la tenue d’une réunion consacrée à l’élaboration de la sous-section 3 de la section 2 “Couleur” du document TGP/14/1, les 30 et 31 mai 2008.

33. Le TC convient que la section 1 “Termes techniques” devra être actualisée avec les termes pertinents tirés des documents TGP/4 et TGP/9 et note que l’Australie présentera des propositions au Bureau de l’Union à ce sujet.

34. Le TC décide qu’il réfléchira à l’opportunité d’attendre l’adoption du document TGP/8 pour finaliser le document TGP/14, si cela s’avère nécessaire.

d) Programme d'élaboration des documents TGP

35. Le TC accepte le programme d'élaboration des documents TGP énoncé à l'annexe III du document TC/44/5, sous réserve de l'examen par le CAJ de l'opportunité de reporter à 2009 l'adoption des sections du document TGP/5.

Techniques moléculaires

36. Le TC examine les documents TC/44/7 et les Directives BMT (proj.11).

Directives concernant les profils d'ADN : choix des marqueurs moléculaires et construction d'une base de données y relative ("Directives BMT")

37. Le TC prend note des observations de la Chine, des États-Unis d'Amérique et de l'Ukraine, incorporées dans les Directives BMT (proj.11). Il constate qu'un certain nombre des observations portent sur des aspects techniques des Directives BMT et conclut que ces questions doivent être traitées en premier lieu par le BMT. Le TC considère que le BMT devrait être invité à examiner ces questions sous la forme d'un nouveau projet de Directives BMT à sa onzième session, prévue du 16 au 18 septembre 2008 à Madrid.

38. Le TC prend note de la demande du Comité consultatif concernant l'examen de la situation des documents TC/38/14-CAJ/45/5 et TC/38/14 Add.-CAJ/45/5 Add. en ce qui concerne leur mention dans l'introduction des Directives BMT (proj.11). Le TC note que les documents TC/38/14-CAJ/45/5 et TC/38/14 Add.-CAJ/45/5 Add. devraient être examinés dans le cadre des délibérations sur la méthode présentée dans les documents BMT/10/14 et BMT-TWA/2/11, comme il est expliqué au paragraphe 30 du document TC/44/7. Cela étant, le TC décide qu'il serait approprié de présenter une version révisée des documents TC/38/14-CAJ/45/5 et TC/38/14 Add.-CAJ/45/5 Add. au Conseil en même temps que les Directives BMT.

Sous-groupes ad hoc sur l'application de techniques moléculaires aux plantes cultivées (sous-groupes sur les plantes cultivées)

39. Le TC examine les conclusions des sous-groupes pour le rosier, la pomme de terre et le maïs et décide :

a) d'inviter l'Association internationale d'essais de semences (ISTA) et l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) à présenter, à la onzième session du BMT, un exposé sur leurs travaux communs d'harmonisation dans le cadre de l'élaboration d'ensembles de marqueurs qui pourraient être utilisés pour la vérification des variétés;

b) d'entériner la proposition du sous-groupe pour le rosier de tenir sa troisième session en conjonction avec la onzième session du BMT; les questions soulevées au paragraphe 25 du document TC/44/7 feraient à ce moment-là l'objet d'un examen plus approfondi;

c) de proposer au CAJ que la méthode présentée dans les documents BMT/10/14 et BMT-TWA/2/11 soit soumise à l'examen du Sous-groupe ad hoc d'experts techniques et juridiques sur les techniques biochimiques et moléculaires (Groupe de réflexion sur les

travaux du BMT) en tant qu'option pour l'utilisation de marqueurs moléculaires dans l'examen DHS (voir les paragraphes 30 et 34 du document TC/44/7); et

d) d'entériner la proposition du sous-groupe pour le maïs de tenir sa prochaine session à la fin de l'année 2009, si possible en conjonction avec la réunion des obtenteurs de maïs et de sorgho aux États-Unis d'Amérique, comme cela est expliqué au paragraphe 34 du document TC/44/7.

Groupes de travail techniques

40. Le TC prend note des comptes rendus des débats qui se sont déroulés au sein des TWP et approuve la nomination de M. Michael Camlin (Royaume-Uni) au poste de président du sous-groupe pour le blé et l'orge.

41. Le TC note le changement de date et de lieu de la onzième session du BMT, qui se tiendra à Madrid (Espagne) du 16 au 18 septembre 2008.

Bases de données d'information de l'UPOV

42. Le TC examine le document TC/44/6.

Base de données GENIE

43. Le TC note que la base de données GENIE sera lancée dans les quatre langues de l'UPOV dans la zone d'accès libre du site Web de l'UPOV en 2008.

Système de codes UPOV

44. Le TC examine le document TC/44/6. Il constate qu'il n'y a pas un besoin immédiat de permettre une certaine souplesse dans l'élément "espèce" du code UPOV afin de couvrir le classement, par exemple, en sous-genres et/ou sections, entre les niveaux de classement genre et espèce.

45. Le TC prend note des informations figurant dans l'annexe du document TC/44/6 et constate que, depuis l'établissement de ce rapport, l'Australie et l'Espagne indiquent des codes UPOV pour leurs entrées dans la base de données UPOV-ROM et la France fournit des codes UPOV pour toutes ses entrées.

46. Le TC prend note des programmes de travail pour les sessions des TWP en 2008 en ce qui concerne la vérification des codes UPOV par les services compétents, selon la procédure exposée dans la section 3.3 du Guide relatif au système de codes UPOV (voir *http://www.upov.int/genie/en/upov_code.html*).

47. Le TC note que le Bureau de l'Union devra modifier un petit nombre de codes UPOV conformément à la procédure établie à la section 3 "Procédure à suivre pour l'introduction et la modification des codes UPOV" du "Guide relatif au système de codes UPOV" (voir *http://www.upov.int/genie/en/upov_code.html*).

48. S'agissant de conseiller les membres de l'Union sur la classification botanique des variétés à l'examen, M. Kees van Ettekoven (Pays-Bas), président de l'*International*

Association for Cultivated Plant Taxonomy (IACPT), informe le TC que l'IACPT pourrait apporter son aide dans ce domaine et propose que les experts posent toutes leurs questions sur le site Web de l'association (*www.iacpt.net*).

49. Sur proposition de la délégation de la République de Corée, le TC accepte d'ajouter au programme de l'atelier sur la gestion des données, qui se tiendra parallèlement à la vingt-sixième session du TWC à Jeju (République de Corée), un point consacré à l'introduction des codes UPOV dans les données UPOV-ROM.

Base de données sur les variétés végétales

50. Le TC prend note de la proposition d'aide de l'Office communautaire des variétés végétales (OCVV) de la Communauté européenne pour le recueil des données de tous les fournisseurs de données à l'UPOV-ROM, y compris de ceux qui ne relèvent actuellement pas de sa responsabilité (voir le "Mémorandum d'accord entre l'UPOV et l'OCVV" (Mémorandum d'accord)). Il est admis que d'autres conseils pratiques sur la façon d'introduire des données en vertu d'un tel accord seraient nécessaires. Le TC note que toute l'information de base concernant les données incluses dans l'UPOV-ROM, en particulier les renseignements qui figurent dans le document "Content.pdf", serait aussi tenue à jour par l'OCVV avec cette méthode.

51. Le TC considère que le Bureau de l'Union devrait préciser quels documents d'information générale ne figureront plus dans la base de données UPOV-ROM, comme cela est envisagé au paragraphe 19 du document TC/44/6.

52. Le TC approuve la proposition présentée dans les paragraphes 15 à 22 du document TC/44/6 et l'élaboration d'un projet de "Mémorandum d'accord entre l'UPOV et l'OCVV" révisé sur la base de cette proposition, pour examen par le Comité consultatif à sa soixante-seizième session qui se tiendra à Genève le 29 octobre 2008.

53. Le TC note que l'introduction d'un champ dans la base de données sur les variétés végétales visant à indiquer les dates auxquelles une variété a été commercialisée pour la première fois sur le territoire de la demande et dans d'autres territoires, comme cela est prévu dans le formulaire type de l'UPOV pour la demande de protection d'une obtention végétale (voir le document TGP/5 : Section 2/2 Draft 1, rubrique 8), est un point qui relève essentiellement du CAJ. Des délégations expliquent qu'il serait avantageux d'inclure ces informations dans l'UPOV-ROM alors que d'autres font part de leurs préoccupations quant aux données qui seraient incorporées. Il est noté que les données relatives à la commercialisation devraient, dans la plupart des cas, reposer sur des informations communiquées par le demandeur et le TC convient qu'il devra être tenu compte de cet élément au moment d'examiner l'approche envisagée.

54. Le TC prend note de la situation concernant l'élaboration d'une base de données des variétés végétales consultable sur le Web et d'une interface de recherche commune.

Dénominations variétales

55. Le TC examine le document TC/44/8.

56. Le TC prend note d'un compte rendu verbal de M. Kees van Ettekoven (Pays-Bas), président de l'IACPT, sur les objectifs de cette association.

57. Le TC décide d'inviter le TWV à proposer de préciser la classe 211, ainsi qu'il est expliqué dans les paragraphes 4 et 5 du document TC/44/8.

Publication des descriptions variétales

58. Le TC prend note du compte rendu présenté dans le document TC/44/9.

Ateliers préparatoires

59. Le TC prend note du compte rendu des ateliers préparatoires tenus en 2007 ainsi que du programme proposé pour 2008 dans le document TC/44/10.

Demandes portant sur une combinaison de lignées

60. Le TC note que le document TC/44/11 a été examiné en même temps que le document TGP/10/1 Draft 9.

Vice-présidence du Comité technique

61. Le TC propose au Conseil d'élire, à sa session d'octobre 2008, M. Joël Guiard (France) vice-président du TC pour la période 2008-2010.

Présidence du Groupe de travail sur les techniques biochimiques et moléculaires, notamment les profils d'ADN (BMT)

62. Le TC propose au Conseil d'élire, à sa session d'octobre 2008, M. Andrew Mitchell (Royaume-Uni) président du BMT pour la période 2009-2011.

Principes directeurs d'examen

63. Le TC examine le document TC/44/2.

64. Le TC adopte les principes directeurs d'examen énumérés dans le tableau ci-après sur la base des modifications indiquées dans l'annexe II du présent document, qui a été diffusée au préalable, et les modifications rédactionnelles proposées par le TC-EDC.

Document No. Nº. du document Dokument-Nr. No del documento	English	Français	Deutsch	Español	Botanical name Nom botanique Botanischer Name Nombre botánico
TG/16/8 Annex	Rice: example varieties (North East Asia)	Riz: exemples de variétés (Asie du Nord-Est)	Reis: Beispielssorten (Nordostasien)	Arroz: variedades ejemplo (Asia del Nordeste)	Oryza sativa L.
TG/22/10(proj.3)	Strawberry	Fraisier	Erdbeere	Fresa, Frutilla	Fragaria L.
TG/24/6(proj.3)	Poinsettia	Poinsettia	Poinsettie, Weihnachtsstern	Flor de Pascua	Euphorbia pulcherrima Willd. ex Klotzsch
TG/40/7(proj.5)	Blackcurrant, Black Currant	Cassis	Schwarze Johannisbeere	Grosellero negro, Casis	Ribes nigrum L.
TG/46/7(proj.5)	Onion, Shallot, Grey Shallot	Oignon, Échalote, Échalote grise	Zwiebel, Schalotte, Graue Schalotte	Cebolla, Chalota	Allium cepa (Cepa Group), Allium cepa (Aggregatum Group) and Allium oschaninii O. Fedtsch. and hybrids between them
TG/50/9(proj.3)	Grapevine	Vigne	Rebe	Vid	Vitis L.
TG/60/7(proj.3)	Beetroot, Garden Beet	Betterave rouge, Betterave potagère	Rote Rübe, Rote Bete	Remolacha de cocona, Remolacha de mesa, Remolacha roja	Beta vulgaris L. var. conditiva Alef., Beta vulgaris L. ssp. vulgaris var. esculenta L., Beta vulgaris L. ssp. vulgaris var. hortensis
TG/78/4(proj.4)	Kalanchoe	Kalanchoé	Flammendes Kätchen	Kalancho	Kalanchoe blossfeldiana Poelln. and its hybrids
TG/85/7(proj.3)	Leek	Poireau	Porree	Puerro	Allium porrum L.
TG/152/4(proj.4)	Chamomile	Camomille	Kamille	Manzanilla	Matricaria recutita L., Chamomilla recutita (L.) Rauschert
TG/176/4(proj.3)	Osteospermum	Ostéospermum	Osteospermum	Osteospermum	Osteospermum L. and hybrids with Dimorphotheca Vaill.
TG/193/1(proj.5)	Bird's foot trefoil; Big trefoil; Broad leaf trefoil; Narrow leaf trefoil; Lotus subbiflorus	Cornette, cube, Lotier corniculé; - ; Lotier velu; Lotier des marais; - ; -	Hornschotenklee, Hornklee; - ; Sumpfschotenklee, Sumpf-Hornklee; Schmalblättriger Hornklee; -	Loto de los prados; Lotus pedunculatus; Loto de los pantanos; Lotus tenuis; Lotus subbiflorus	Lotus corniculatus L.; Lotus pedunculatus Cav.; Lotus uliginosus Schkuhr; Lotus tenuis Waldst. et Kit. ex Willd., Lotus glaber Mill.; Lotus subbiflorus Lag., Lotus suaveolens Pers.
TG/AMARAN(proj.9)	Amaranth	Amarante	Amarant, Fuchsschwanz	Amaranto	(Amaranthus L. excluding ornamental varieties)
TG/COFFEE(proj.7)	Coffee	Caféier	Kaffee	Cafeto	Coffea arabica L.; C. canephora Pierre ex A. Froehner; C. arabica × C. canephora hybrids
TG/FESTL(proj.5)	Festulolium	Festulolium	Festulolium	Festulolium, Festuca, Canuẽla	×Festulolium Aschers. et Graebn.
TG/HAWTH(proj.6)	Hawthorn	Aubépine	Weißdorn	Espino, Espinero, Manzanilla, Marjoleto, Marzoleto, Tejocote	Crataegus L.
TG/HIPPH(proj.4)	Common Sea Buckthorn, Sallowthorn, Sea-buckthorn	Argasse, Argousier, Grisset	Sanddorn	Espino amarillo, Espino falso	Hippophae rhamnoides L.
TG/NEMES(proj.3)	Nemesia	Nemesia	Nemesia	Nemesia	Nemesia Vent.
TG/PORTU(proj.4)	Portulaca, Purslane	Pourpier	Portulak	Verdolago	Portulaca oleracea L.

Document No. Nº. du document Dokument-Nr. No del documento	English	Français	Deutsch	Español	Botanical name Nom botanique Botanischer Name Nombre botánico
TG/ROCK_DIP(proj.2)	Lincoln's-weed, Sand mustard, Sand rocket, Wall rocket, Wild rocket	Roquette sauvage	Wilde Rauke	Roqueta silvestre	Diplotaxis tenuifolia (L.) DC.
TG/ROCK_ERU(proj.2)	Arugula, Cultivated Rocket, Garden Rocket, Rocket-salad, Rugula, Salad Rocket	Roquette cultivée	Ölrauke, Rauke, Ruke, Rukola, Senfrauke	Oruga común, Roqueta	Eruca sativa Mill.
TG/TEA(proj.6)	Tea	Théier	Tee, Teestrauch	Té	Camellia sinensis (L.) O. Kuntze

65. En ce qui concerne les principes directeurs d'examen pour le caféier (document TG/COFFEE(proj.7)), le TC considère en outre que leur adoption est subordonnée à l'acceptation d'autres caractères avec astérisque par le TWA et le TWF, par correspondance ou lors de leurs sessions respectives.

66. En ce qui concerne les principes directeurs d'examen pour le poinsettia (document TG/24/7(proj.3)), le TC considère en outre que leur adoption est subordonnée à l'acceptation par le TWO de toute modification des variétés indiquées à titre d'exemple, par correspondance ou à sa quarante et unième session.

67. La délégation de la République de Corée annonce qu'elle a identifié un niveau d'expression supplémentaire pour le caractère 23 dans les principes directeurs d'examen pour l'oignon (TG/46/7(proj.5)). Il est décidé que ce point sera examiné par le TWV à sa session de 2008 mais que, en attendant, les principes directeurs d'examen pour l'oignon seront adoptés sur la base du document TG/46/7(proj.5), tel que modifié dans l'annexe II du présent document. Le TC note qu'un niveau d'expression supplémentaire serait intégrable par révision partielle des principes directeurs d'examen lors d'une session ultérieure du TC.

68. Le TC fait remarquer que la note "(3)" ne figure pas à la fin du commentaire sur le caractère 9 dans les commentaires relatifs aux principes directeurs d'examen pour la betterave rouge TG/60/7(proj.3).

69. Le TC prend note d'une information de la délégation du Japon selon laquelle, à la trente-neuvième session du TWF qui se tiendra en 2008, un point concernera la possibilité d'élaborer une série d'exemples de variétés pour l'Asie du Nord-Est, ce qui appellera une révision partielle des principes directeurs d'examen pour le fraisier en 2009 ou 2010.

70. En ce qui concerne l'annexe II du document TC/44/2, le TC note que l'expert principal d'Israël a demandé à la Communauté européenne de reprendre le rôle d'expert principal concernant les principes directeurs d'examen pour le gypsophile. Le TC accepte ce changement.

Liste des genres et espèces pour lesquels les services ont une expérience pratique en matière d'examen de la distinction, de l'homogénéité et de la stabilité

71. Le TC prend note des informations fournies dans le document TC/44/4 et relève que le nombre de genres et espèces pour lesquels les services ont une expérience pratique est passé de 2010 en 2007 à 2179 en 2008.

72. En réponse à l'observation formulée par les délégations de l'Allemagne, de l'Espagne et de la France selon laquelle certaines données figurant dans le document ne sont pas correctes, le Bureau précise qu'il appartient à chaque membre d'informer le Bureau de toute modification nécessaire. Ces modifications seraient effectuées dans la base de données GENIE dès que possible et figureraient ensuite dans le document correspondant à la quarante-cinquième session du TC.

73. Le TC relève quelques erreurs dans les codes ISO et les noms de pays, aux pages 2 à 5 du document TC/44/4 que le Bureau s'engage à corriger dans une version révisée du document.

74. Le TC convient que le document TC/44/4 devra être actualisé pour sa quarante-cinquième session.

Programme de la quarante-cinquième session

75. Le TC approuve le projet d'ordre du jour ci-après pour sa quarante-cinquième session qui se tiendra à Genève en 2009 :

1. Ouverture de la session

2. Adoption de l'ordre du jour

3. Rapport sur les faits nouveaux intervenus au sein de l'UPOV, y compris certaines questions examinées lors des dernières sessions du Comité administratif et juridique, du Comité consultatif et du Conseil (rapport verbal du secrétaire général adjoint)

4. Rapports sur l'état d'avancement des travaux des groupes de travail techniques, y compris le Groupe de travail sur les techniques biochimiques et moléculaires, notamment les profils d'ADN (BMT) et les sous-groupes sur les plantes cultivées

5. Questions découlant des travaux des groupes de travail techniques

6. Documents TGP

7. Bases de données d'information de l'UPOV

8. Techniques moléculaires

9. Dénominations variétales

10. Publication des descriptions variétales

11. Ateliers préparatoires

12. Demandes portant sur une combinaison de lignées ou de variétés

13. Liste de logiciels pouvant faire l'objet d'échanges

14. Systèmes de dépôt électronique des demandes

15. Principes directeurs d'examen

16. Liste des genres et espèces pour lesquels les services ont une expérience pratique en matière d'examen de la distinction, de l'homogénéité et de la stabilité

17. Programme de la quarante-sixième session

18. Adoption du compte rendu des conclusions formulées pendant la session (s'il reste suffisamment de temps)

19. Clôture de la session

76. Le TC adopte le présent compte rendu à la clôture de la session.

[Les annexes suivent]

ANNEXE I / ANNEX I / ANLAGE I / ANEXO I

LISTE PROVISOIRE DES PARTICIPANTS / PROVISIONAL LIST OF PARTICIPANTS / VORLÄUFIGE TEILNEHMERLISTE / LISTA PROVISIONAL DE PARTICIPANTES

(dans l'ordre alphabétique des noms français des États /
in the alphabetical order of the French names of the States /
in alphabetischer Reihenfolge der französischen Namen der Staaten /
por orden alfabético de los nombres en francés de los Estados)

I. MEMBRES / MEMBERS / VERBANDSMITGLIEDER / MIEMBROS

AFRIQUE DU SUD / SOUTH AFRICA / SÜDAFRIKA / SUDÁFRICA

Noluthando NETNOU NKOANA (Ms.), Registrar: Plant Breeders' Rights Act, Directorate: Genetic Resources, Department of Agriculture, Private Bag x973, 0001 Pretoria
(tel.: +27 12 319 6183 fax: +27 12 319 6385 email: noluthandoN@nda.agric.za)

Joan SADIE (Mrs.), Principal Agricultural Food and Quarantine Officer, Directorate: Genetic Resources Management, Private Bag X5044, Stellenbosch 7599
(tel.: +27 21 809 1648 fax: +27 21 887 2264 email: JoanS@nda.agric.za)

Barry BEUKES, Legal Officer, Department of Agriculture, Private Bag X250, 0001 Pretoria
(tel.: +27 12 3196807 fax: +27 12 3257391 e-mail: barryb@nda.agric.za)

ALLEMAGNE / GERMANY / DEUTSCHLAND / ALEMANIA

Beate RÜCKER (Frau), Abteilungsleiterin Registerprüfung, Bundessortenamt,
Postfach 610440, 30627 Hannover
(tel.: +49 511 956 6639 fax: +49 511 563 362 email: beate.ruecker@bundessortenamt.de)

ARGENTINE / ARGENTINA / ARGENTINIEN / ARGENTINA

Marcelo Daniel LABARTA, Director de Registro de Variedades, Instituto Nacional de Semillas (INASE), Paseo Colón 922, 3 piso, of. 347, 1063 Buenos Aires
(tel.: +54 11 4349 2445 fax: +54 11 4349 2444 e-mail: mlabarta@inase.gov.ar)

Carmen Amelia M. GIANNI (Sra.), Directora de Asuntos Jurídicos, Instituto Nacional de Semillas (INASE), Paseo Colón 922, 3 piso, of. 308/310, 1063 Buenos Aires
(tel.: +54 11 4349 2430 fax: +54 11 4349 2421 email: cgianni@inase.gov.ar)

María Laura VILLAMAYOR (Srta.), Abogada, Dirección de Asuntos Jurídicos, Instituto Nacional de Semillas (INASE), Paseo Colón 922, 3 piso, of. 309, 1063 Buenos Aires
(tel.: +54 11 4349 2422 fax: +54 11 4349 2421 email: mlvillamayor@inase.gov.ar)

Gonzalo JORDAN, Secretario de Embajada, Misión Permanente, Case postale 536,
1215 Ginebra 15, Suiza
(email: gonzalo.jordan@ties.itu.int)

AUSTRALIE / AUSTRALIA / AUSTRALIEN / AUSTRALIA

Doug WATERHOUSE, Chief, Plant Breeder's Rights Office, IP Australia, P.O. Box 200, Woden ACT 2606
(tel.: +61 2 6283 7981 fax: +61 2 6283 7999 email: doug.waterhouse@ipaustralia.gov.au)

Nik HULSE, Senior Examiner, Plant Breeder's Rights Office, IP Australia, P.O. Box 200, Woden ACT 2606
(tel.: +61 2 6283 7982 fax: +61 2 6283 7999 email: nik.hulse@ipaustralia.gov.au)

AUTRICHE / AUSTRIA / ÖSTERREICH / AUSTRIA

Barbara FÜRNWEGER (Frau), Leiterin, Abteilung Sortenschutz und Registerprüfung, Institut für Sortenwesen, Österreichische Agentur für Gesundheit und Ernährungssicherheit GmbH, Spargelfeldstrasse 191, Postfach 400, A-1220 Wien
(tel.: +43 50 555 34910 fax: +43 50 555 34909 email: barbara.fuernweger@ages.at)

BÉLARUS / BELARUS / BELARUS / BELARÚS

Tatyana SEMASHKO (Mrs.), Deputy Director, State Inspection for Testing and Protection of Plant Varieties, 90/1 Kazintsa str., 220108 Minsk
(tel.: +fax: +375 17 278 35 30 e-mail: tatianasortr@mshp.minsk.by)

Zakhar NAVMOV, First Secretary, Permanent Mission, 15, avenue de la Paix, 1211 Genève 20, Switzerland
(tel.: +41 22 7482450 fax: +41 22 748 2451 e-mail: mission.belarus@ties.itu.int)

BRÉSIL / BRAZIL / BRASILIEN / BRASIL

Daniela DE MORAES AVIANI (Mrs.), Coordinator, National Plant Variety Protection Service (SNPC), Ministry of Agriculture, Livestock and Supply, Esplanada dos Ministérios, Bloco 'D', Anexo A, Sala 249, Brasilia, D.F.70043-900
(tel.: +55 61 3218 2549 fax: +55 61 3224 2842 email: daniela.aviani@agricultura.gov.br)

Ricardo ZANATTA MACHADO, Federal Agricultural Inspector, National Plant Variety Protection Service (SNPC), Esplanada dos Ministérios, Bloco "D" Anexo "A", 2^{o} andar, sala 250, CEP 70043-900, 70043-900 Brasilia, D.F.
(tel.: +55 61 3218 2549 fax: +55 61 3224 2842 email: ricardo.machado@agricultura.gov.br)

BULGARIE / BULGARIA / BULGARIEN / BULGARIA

John AUSTIN, Technical Liaison Officer, Executive Agency for Variety Testing Field Inspection and Seed Control, 125, Tzarigradsko Shosse Blvd, BG-1113 Sofia
(tel.: +359 2870 0477 fax: +359 2870 8027 email: john.austin@mail.bg)

CANADA / KANADA / CANADÁ

Valerie SISSON (Ms.), Commissioner, Plant Breeders' Rights Office, Canadian Food Inspection Agency (CFIA), 2, Constellation Crescent, Ottawa Ontario K1A 0Y9
(tel.: +1 613 221 7521 fax: +1 613 228 4552 email: vsisson@inspection.gc.ca)

Sandy MARSHALL (Ms.), Examiner, Plant Breeders' Rights Office, Canadian Food Inspection Agency (CFIA), 2, Constellation Crescent, Ottawa Ontario K1A 0Y9
(tel.: +1 613 221 7525 fax: +1 613 228 4552 email: smarshall@inspection.gc.ca)

CHILI / CHILE / CHILE / CHILE

Enzo CERDA, Jefe, División de Semillas, Servicio Agrícola y Ganadero (SAG), Ministerio de Agricultura, Avda. Bulnes 140, piso 2, Casilla 1167-21, Santiago de Chile
(tel.: +56 2 345 1560 fax: +56 2 697 2179 email: enzo.cerda@sag.gob.cl)

CHINE / CHINA / CHINA / CHINA

ZHANG Yaning (Mrs.), Project Administrator, International Organizations Division, International Cooperation Department, State Intellectual Property Office, No 6 Xituchenglu, Haidan District, 100088 Beijing
(tel.: +86 10 6208 3097 fax: +86 10 6208 3288 email: zhangyaning@sipo.gov.cn)

LÜ Bo, Director, Division for the DUS Testing of New Varieties of Plants, Development Center of Science and Technology, Ministry of Agriculture, 18 Mai Zi Dian Street, Chaoyang District, 100125 Beijing
(tel.: +86 10 6592 5213 fax: +86 10 6592 5213 email: lvbo@agri.gov.cn)

SUN Junli (Ms.), Assistant Director, Office for Protection of New Varieties of Plants, Department of Sci-Technology and Education, Ministry of Agriculture, 11 Nong Zhan Guan Nan Li, Chaoyang District, 100125 Beijing
(tel.: +86 10 64193069 fax: +86 10 64192901 email: sunjunli@agri.gov.cn)

SUN Lianfa, Deputy Director, Harbin DUS Testing Station, Ministry of Agriculture, No. 368 Xuefu Road, Harbin, 150086 Heilongjiang
(tel: +86 451 86651186 fax: +86 451 86668737 e-mail: sunlianfa@yahoo.com.cn)

YU Jianya, Deputy Director General, Office for Protection of New Varieties of Plants, State Forestry Administration, Beijing

ZHENG Yongqi, Research Professor, Forestry Institute, Chinese Academy of Forestry, Xiangshan Rd, Haidian district, Beijing 10091
(tel.: +86 10 6288 8565 fax: +86 10 6287 2015 email: zhengyq@caf.ac.cn)

WANG Xiaoying, First Secretary, Permanent Mission, 11, chemin de Surville, Geneva, Switzlerand
(tel.: +41 22 8795635 fax: +41 22 8795637 e-mail: wangxy22@hotmail.com)

COLOMBIE / COLOMBIA / KOLUMBIEN / COLOMBIA

Ana Luisa DÍAZ JIMÉNEZ (Sra.), Coordinador Nacional, Derechos de Obtentor de Variedades Vegetales y Producción de Semillas, Instituto Colombiano Agropecuario (ICA), Calle 37, # 8-43, Ed. Colgas, Of 409, Bogotá D.C.
(tel.: +57 1 232 8643 fax: +57 1 232 4697 email: ana.diaz@ica.gov.co)

COMMUNAUTÉ EUROPÉENNE / EUROPEAN COMMUNITY / EUROPÄISCHE GEMEINSCHAFT / COMUNIDAD EUROPEA

Jacques GENNATAS, Conseiller du Directeur Général Adjoint, Direction Générale Santé et Protection des Consommateurs, Commission européenne, 101 rue Froissart, Office: F 101 09/38, 1040 Bruxelles
(tel.: +32 2 295 9713 fax: +32 2 299 7510 email: jacques.gennatas@ec.europa.eu)

Carlos GODINHO, Vice-President, Community Plant Variety Office (CPVO), 3, boulevard Maréchal Foch, B.P. 10121, 49101 Angers Cedex 02
(tel.: +33 2 4125 6413 fax: +33 2 4125 6410 email: godinho@cpvo.europa.eu)

Dirk THEOBALD, Head of the Technical Unit, Community Plant Variety Office (CPVO), 3, boulevard Maréchal Foch, B.P. 10121, 49101 Angers Cedex 02
(tel.: +33 2 4125 6442 fax: +33 2 4125 6410 email: theobald@cpvo.europa.eu)

Mariane LAMBERT (Ms.), Advisor, Delegation of the European Commission to the International Organizations in Geneva, 66, rue du Grand-Pré, Geneva, Switzerland
(tel.: +41 22 918 22 19 fax: +41 22 734 22 36)

DANEMARK / DENMARK / DÄNEMARK / DINAMARCA

Gerhard DENEKEN, Head, Division of Variety Testing, Plant Directorate, Ministry of Food, Agriculture and Fisheries, Teglvaerksvej 10, Tystofte, DK-4230 Skaelskoer
(tel.: +45 58 16 0601 fax: +45 58 160606 email: gde@pdir.dk)

ÉQUATEUR / ECUADOR / ECUADOR / ECUADOR

Carlos JERVES ULLAURI, Director Nacional de Obtenciones Vegetales, Instituto Ecuatoriano de la Propiedad Intelectual (IEPI), Av. República 396 y Almagro, Edificio Forum 300, Casilla Postal 89-62, Quito
(tel.: +593 2 2508 000 fax: +593 2 2508 027 email: cjerves@iepi.gov.ec)

ESPAGNE / SPAIN / SPANIEN / ESPAÑA

Cecilio PRIETO MARTÍN, Director Técnico de Evaluación de Variedades y Laboratorios, Instituto Nacional de Investigación y Tecnología Agraria y Alimentaria (INIA), Ministerio de Educación y Ciencia, Carretera de la Coruña km. 7,5, E-28040 Madrid
(tel.: +34 91 347 6963 fax: +34 91 347 4168 email: prieto@inia.es)

Ernesto RÍOS LÓPEZ, Director, Oficina Española de Variedades Vegetales (OEVV), Ministerio de Agricultura, Pesca y Alimentación (MAPA), Calle Alfonso XII, No. 62, E-28014 Madrid
(tel.: +34 91 3478232 fax: +34 91 3476703 e-mail: ernesto.rios@mapa.es)

Luis SALAICES, Jefe de Área del Registro de Variedades, Oficina Española de Variedades Vegetales (OEVV), Ministerio de Agricultura, Pesca y Alimentación (MAPA), Calle Alfonso XII, No. 62, 2a Planta, E-28014 Madrid
(tel.: +34 91 3476712 fax: +34 91 3476703 email: luis.salaices@mapa.es)

Daniel PALMERO LLAMAS, Técnico Superior Especialista I+D+i, Dirección Técnica de Evaluación de Variedades, Instituto Nacional de Investigación y Tecnología Agraria y Alimentaria (INIA), Ministerio de Educación y Ciencia, Carretera de la Coruña, km. 7,5, 28040 Madrid
(tel.: +34 91 3476954 fax: +34 91 3474168 e-mail: palmero@inia.es)

ESTONIE / ESTONIA / ESTLAND / ESTONIA

Pille ARDEL (Mrs.), Head, Variety Department, Plant Production Inspectorate, Vabaduse sq. 4, EE-71020 Viljandi
(tel.: +372 433 3946 fax: +372 433 4650 email: pille.ardel@plant.agri.ee)

ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE / UNITED STATES OF AMERICA / VEREINIGTE STAATEN VON AMERIKA / ESTADOS UNIDOS DE AMÉRICA

Kitisri SUKHAPINDA (Ms.), Patent Attorney, Office of Intellectual Property and Enforcement, U.S. Patent and Trademark Office (USPTO), Madison Building, West Wing, 600 Dulany Street, MDW 10A60, Alexandria VA 22314
(tel.: + 1 571 272 8047 fax: + 1 571 273 0085 email: kitisri.sukhapinda@uspto.gov)

Paul M. ZANKOWSKI, Commissioner, Plant Variety Protection Office, United States Department of Agriculture, 10301, Baltimore Ave., Beltsville MD 20705-2351
(tel.: +1 301 504 5518 fax: +1 301 504 5291 email: paul.zankowski@usda.gov)

FINLANDE / FINLAND / FINNLAND / FINLANDIA

Kaarina PAAVILAINEN (Ms.), Senior Officer, Seed Certification, Finnish Food Safety Authority Evira, P.O. Box 111, FIN-32201 Loimaa
(tel.: +358 20 7725 370 fax: +358 20 7725 317 email: kaarina.paavilainen@evira.fi)

FRANCE / FRANKREICH / FRANCIA

Joël GUIARD, Directeur adjoint, Groupe d'étude et de contrôle des variétés et des semences (GEVES), La Minière, F-78285 Guyancourt Cedex
(tel.: +33 1 3083 3580 fax: +33 1 3083 3629 email: joel.guiard@geves.fr)

Nicole BUSTIN (Mlle), Secrétaire général, Comité de la protection des obtentions végétales (CPOV), Ministère de l'agriculture et de la pêche, 11, rue Jean Nicot, F-75007 Paris
(tel.: +33 1 4275 9314 fax: +33 1 4275 9425 email: nicole.bustin@geves.fr)

HONGRIE / HUNGARY / UNGARN / HUNGRÍA

Katalin ERTSEY (Mrs.), Director, Directorate of Plant Production and Horticulture, Central Agricultural Office, Keleti Károly u. 24, H-1024 Budapest
(tel.: +36 1 336 9115 fax: +36 1 336 9011 email: ertseyk@ommi.hu)

IRLANDE / IRELAND / IRLAND / IRLANDA

David MCGILLOWAY, Office of the Controller of Plant Breeders' Rights, National Crop Variety Testing Centre, Department of Agriculture and Food, Backweston, Leixlip, Co. Kildare
(tel.: +353 1 630 2913 fax: +353 1 628 0634 email: david.mcgilloway@agriculture.gov.ie)

ITALIE / ITALY / ITALIEN / ITALIA

Pier Giacomo BIANCHI, Head, General Affairs, National Office for Seed Certification (Ente Nazionale delle Sementi Elette (ENSE)), Via Ugo Bassi, 8, I-20159 Milano
(tel.: +39 02 69012026 fax: +39 02 69012049 email: pg.bianchi@ense.it)

JAPON / JAPAN / JAPAN / JAPÓN

Sotaro ITO, Director, Plant Variety Production and Seed Division, Agricultural Production Bureau, Seeds and Seedlings Division Agricultural Production Bureau, Ministry of Agriculture, Forestry and Fisheries, 1-2-1 Kasumigaseki, Chiyoda-ku, Tokyo 100-8950
(tel.: +81 3 6744 2118 fax: + 81 3 3502 5301 email: soutarou_itou@nm.maff.go.jp)

Tsukasa KAWAKAMI, Deputy Director, Plant Variety Protection and Seed Division (PVPSD), Agricultural Production Bureau, Ministry of Agriculture, Forestry and Fisheries, 1-2-1 Kasumigaseki, Chiyoda-ku, Tokyo 100-8950
(tel.: +81 3 6744 2118 fax: +81 3 3502 5301 e-mail: tsukasa_kawakami@nm.maff.go.jp)

Kenji NUMAGUCHI, Examiner, Plant Variety Protection and Seed Division, Agricultural Production Bureau, Ministry of Agriculture, Forestry and Fisheries, 1-2-1 Kasumigaseki, Chiyoda-ku, Tokyo 100-8950
(tel.: +81 3 6744 2118 fax: +81 3 3502 5301 email: kenji_numaguchi@nm.maff.go.jp)

KENYA / KENIA / KENYA

Evans O. SIKINYI, Head, Seed Certification and Plant Variety Protection, Kenya Plant Health Inspectorate Service (KEPHIS), P.O. Box 49592-00100, Oloolua Ridge, Karen, Nairobi
(tel.: +254 20 3536171 fax: +254 20 3536175 email: esikinyi@kephis.org)

MEXIQUE / MEXICO / MEXIKO / MÉXICO

Enriqueta MOLINA MACÍAS (Srta.), Directora Nacional, Servicio Nacional de Inspección y Certificación de Semillas (SNICS), Secretaría de Agricultura, Ganadería, Desarrollo Rural, Pesca y Alimentación (SAGARPA), Av. Presidente Juárez, 13, Col. El Cortijo, 54000 Tlalnepantla, Estado de México
(tel.: +52 55 3622 0667 fax: +52 55 3622 0670 e-mail: enriqueta.molina@sagarpa.gob.mx)

Eduardo PADILLA VACA, Subdirector, Registro y Control de Variedades, Servicio Nacional de Inspección y Certificación de Semillas (SNICS), Av. Presidente Juárez 13, Col. El Cortijo, 54000 Tlalnepantla, Estado de México
(tel.: +52 55 3622 0667 fax: +52 55 3622 0670 email: gat.snics@sagarpa.gob.mx)

Alejandro F. BARRIENTOS-PRIEGO, Professor-Investigator, Departamento de Fitotecnia, Universidad Autónoma Chapingo (UACh), Km. 38.5 Carretera México-Texcoco, 56230 Chapingo, Estado de México
(tel.: +52 595 952 1569 fax: +52 595 952 1569 email: abarrien@gmail.com)

MOLDOVA / MOLDAU / MOLDOVA

Vasile POJOGA, President, State Commission for Crops Variety Testing and Registration, Stefan cel Mare str. 162, C.P. 1873, MD-2004 Kishinev
(tel.: +373 22 220300 fax: +373 22 211 537 email: csispmd@yahoo.com)

Ala GUŞAN (Mrs.), Deputy Head Inventions, Plant Varieties and Utility Models Department, State Agency on Intellectual Property (AGEPI), 24/1 Andrei Doga str., MD-2024 Chisinau
(tel.: +373 22 400582 fax: +373 22 440119 email: agusan@yandex.ru)

NORVÈGE / NORWAY / NORWEGEN / NORUEGA

Haakon SØNJU, Registrar, Plant Variety Board, Moerveien, 12, P.O. Box 3, Mattilsynet, 1431 Aas
(tel.: +47 64 972513 fax: +47 64 944410 e-mail: haakon.sonju@mattilsynet.no)

NOUVELLE-ZÉLANDE / NEW ZEALAND / NEUSEELAND / NUEVA ZELANDIA

Christopher J. BARNABY, Assistant Commissioner of Plant Variety Rights / Examiner, Plant Variety Rights Office (PVRO), 205 Victoria Street, P.O. Box 9241, Marion Square, Wellington 6141
(tel.: +64 3 962 6206 fax: +64 3 962 6202 email: Chris.Barnaby@pvr.govt.nz)

PANAMA / PANAMA / PANAMÁ

Rafael Ernesto MONTERREY GONZÁLEZ, Jefe de Variedades Vegetales, Departamento Variedad Vegetal, Dirección de Propiedad Industrial, Ministerio de Comercio e Industrias, Avenida Ricardo J. Alfaro, Edificio Edisson Plaza, 2 Piso, 0815-01119 Ciudad de Panamá
(tel.: +507 560 00700 fax: +507 5600741 email: rmonterrey@mici.gob.pa)

PARAGUAY / PARAGUAY / PARAGUAY

Nelson Enrique MOLAS GONZÁLEZ, Director de Planificación, Servicio Nacional de Calidad y Sanidad Vegetal y de Semillas (SENAVE), Ministerio de Agricultura, Humaita 145, Casi Nuestra Señora de la Asunción,, Edificio Planeta, piso 15, Asunción
(tel.: +595 21 441491 fax: +595 21 441491 email: planificacion@senave.gov.py)

Blanca NÚÑEZ (Sra.), Ingeniero Agrónomo, Dpto. de Protección y Uso de Variedades, Servicio Nacional de Calidad y Sanidad Vegetal y de Semillas (SENAVE), Dirección de Semillas (DISE), Gaspar Rodríguez de Francia No. 685, c/ Ruta Mariscal Estigarribia, San Lorenzo
(tel.: +595 21 582201 fax: +595 21 584645 e-mail: dpuv@senave.gov.py)

PAYS-BAS / NETHERLANDS / NIEDERLANDE / PAÍSES BAJOS

Henk BONTHUIS, Technical Expert, Dutch Plant Variety Board, (Raad voor Plantenrassen), Postbox 27, NL-6710 BA Ede
(tel.: +31 318-822580 fax: +31 318-822589 email: h.bonthuis@minlnv.nl)

Kees VAN ETTEKOVEN, Manager, Varieties and Trials, Naktuinbouw, Sotaweg 22, Postbus 40, NL-2370 AA Roelofarendsveen
(tel.: +31 71 332 6128 fax: +31 71 332 6363 email: c.v.ettekoven@naktuinbouw.nl)

POLOGNE / POLAND / POLEN / POLONIA

Julia BORYS (Ms.), Head, DUS Testing Department, Research Centre for Cultivar Testing (COBORU), PL-63-022 Slupia Wielka
(tel.: +48 61 285 2341 fax: +48 61 285 3558 email: j.borys@coboru.pl)

PORTUGAL / PORTUGAL / PORTUGAL

Teresa PALS COELHO (Mrs.), DGADR Agronomic Engineer, Ministério da Agricultura, Desenvolvimento Rural e Pescas, Av. Afonso Costa, 3, P-1949-002 Lisboa
(tel.: 351 21 361 3211 fax: 351 21 631 2122 email: tcoelho@dgadr.pt)

RÉPUBLIQUE DE CORÉE / REPUBLIC OF KOREA / REPUBLIK KOREA / REPÚBLICA DE COREA

Ilho CHO, Director, Plant Variety Protection Division, Korea Seed and Variety Service (KSVS), Jungang-ro 328 (433 Anyang 6-Dong), Manan-gu, Anyang-Si, Gyeonggi-do 430-016
(tel.: +82 31 467 0150 fax: +82 31 467 0116 email: choilho@seed.go.kr)

CHOI Keun-Jin, Senior Examiner, Korean Seed and Variety Service (KSVS), Ministry of Agriculture and Forestry, 233-1 Mangpodong Yongtonggu, Suwon, Kyunggido 443-400
(tel.: +82 31 204 8772 fax: +82 31 203 7431 email: kjchoi@seed.go.kr)

RÉPUBLIQUE DOMINICAINE / DOMINICAN REPUBLIC / DOMINIKANISCHE REPUBLIK / REPÚBLICA DOMINICANA

Luz Adelma GUILLÉN (Sra.), Encargada de la Oficina de Seguimiento a la Reforma y Modernización del Sector Agropecuario, Secretaría de Estado de Agricultura, Km 6.5 Autopis Duarte, Jardines del Norte, Santo Domingo, D.N.
(tel.: 809 533 7522 Ext. 4815 fax: 809 533 5312 email: laguillen@ica.org)

José SÁNCHEZ, Encargado División Certificación de Semillas, Secretaria de Estado de Agricultura, Santo Domingo, D.N.
(tel.: +809 525 43888 e-mail: j_sanchez29@hotmail.com)

RÉPUBLIQUE TCHÈQUE / CZECH REPUBLIC / TSCHECHISCHE REPUBLIK / REPÚBLICA CHECA

Ivan BRANZOVSKY, Chief Specialist, Plant Commodities Department, Ministry of Agriculture, Tesnov 17, 11705 Praha 1
(tel.: +420 2 2181 2693 fax: +420 2 2181 2951 email: ivan.branzovsky@mze.cz)

Daniel JUREČKA, Director, Plant Production Section, Central Institute for Supervising and Testing in Agriculture (ÚKZÚZ), Hroznová 2, 656 06 Brno
(tel.: +420 543 548 210 fax: +420 543 217 649 email: daniel.jurecka@ukzuz.cz)

Radmila SAFARIKOVA (Mrs.), Head of Division, National Plant Variety Office, Central Institute for Supervising and Testing in Agriculture (UKZUZ), Hroznová 2, 656 06 Brno
(tel.: +420 543 548 221 fax: +420 543 212 440 email: radmila.safarikova@ukzuz.cz)

ROUMANIE / ROMANIA / RUMÄNIEN / RUMANIA

Adriana PARASCHIV (Mrs.), Head, Agricultural Division, State Office for Inventions and Trademarks (OSIM), 5, Str. Ion Ghica, Sector 3, 030044 Bucarest
(tel.: +40 21 3155698 fax: +40 21 312 3819 email: adriana.paraschiv@osim.ro)

Mihaela-Rodica CIORA (Mrs.), Head of Testing Department, State Institute for Variety Testing and Registration, Ministry of Agriculture, Food and Forestry, 61, Marasti, Sector 1, 011464 Bucarest
(tel.: +40 213 177442 fax: +40 213 177442 email: mihaela_ciora@yahoo.com)

Oana MARGINEANU (Ms.), Head of Legal Bureau, Legal and International Cooperation Division, State Office for Inventions and Trademarks (OSIM), Str. 5, Ion Ghica, Sector 3, 030044 Bucarest
(tel.: +40 21 312 1327 fax: +40 21 312 3819 email: oana.margineanu@osim.ro)

Maria Camelia MIREA (Mrs.), Examiner, State Office for Inventions and Trademarks (OSIM), 5, Str. Ion Ghica, Sector 3, P.O.Box 52, 030044 Bucarest
(tel.: +40 21 3145964 fax: +40 21 3123819 email: mirea.camelia@osim.ro)

ROYAUME-UNI / UNITED KINGDOM / VEREINIGTES KÖNIGREICH / REINO UNIDO

F. Niall GREEN, Herbage & Vegetable Crops, Science and Advice for Scottish Agriculture (SASA), Roddinglaw Road, Edinburgh EH12 9FJ
(tel.: +44 131 2448853 fax: +44 131 244 8940 email: Niall.Green@sasa.gsi.gov.uk)

Andrew MITCHELL, Technical Manager, Plant Variety Rights Office (PVRO), Department for Environment, Food and Rural Affairs (DEFRA), Whitehouse Lane, Huntingdon Road, Cambridge CB3 0LF
(tel.: +44 1223 342 384 fax: +44 1223 342 386 email: andy.mitchell@defra.gsi.gov.uk)

Sally WATSON (Mrs.), Biometrics Branch, Agri-Food & Biosciences Institute, 18a, Newforge Lane, Belfast BT9 5PX
(tel.: +44 28902 55 292 fax: +44 28902 55 008 email: sally.watson@afbini.gov.uk)

SLOVAQUIE / SLOVAKIA / SLOWAKEI / ESLOVAQUIA

Bronislava BÁTOROVÁ (Mrs.), National Coordinator, Senior Officer, Department of Variety Testing, Central Controlling and Testing Institute in Agriculture (ÚKSÚP), Akademická 4, SK-949 01 Nitra
(tel.: +421 37 655 1080 fax: +421 37 652 3086 email: bronislava.batorova@uksup.sk)

SLOVÉNIE / SLOVENIA / SLOWENIEN / ESLOVENIA

Jože ILERŠIČ, Secretary, Phytosanitary Administration, Einspielerjeva 6, SLO-1000 Ljubljana
(tel.: +386 1 3094 396 fax: +386 1 3094 335 email: joze.ilersic@gov.si)

TRINITÉ-ET-TOBAGO / TRINIDAD AND TOBAGO / TRINIDAD UND TOBAGO / TRINIDAD Y TABAGO

Richard ACHING, Senior Examiner (Technical), Intellectual Property Office, Ministry of Legal Affairs, 72-74 South Quay, Port of Spain
(tel.: +1-868 625 9972 fax: +1-868 624 1221 email: richard.aching@ipo.gov.tt)

TUNISIE / TUNISIA / TUNESIEN / TÚNEZ

Tarek CHIBOUB, Directeur de l'homologation et du contrôle de la qualité, Direction générale de la protection et du contrôle de la qualité des produits agricoles, Ministère de l'agriculture et des ressources hydrauliques, 30, rue Alain Savary, 1002 Tunis
(tel.: +216 71 800419 fax: +216 71 784419 e-mail: tarechib@yahoo.fr)

Mondher KHEMIRI, Directeur de la législation, Direction générale des affaires juridiques et foncières, Ministère de l'agriculture et des ressources hydrauliques, 30, rue Alain Savary, 1002 Tunis
(tel.: +216 71 842 317 fax: +216 71 784 419 email: mondherkhemiri@yahoo.fr)

TURQUIE / TURKEY / TÜRKEI / TURQUÍA

Hasan DOGAN, Head, Seed Registration and Certification Department, General Directorate of Protection, Koruma Ve Kontrol Genel Müdürlügu, Akay Cad. No. 3, Bakanliklara, Ankara
(tel.: +90 312 417 4176 fax: +90 312 417 8198 email: hasand@kkgm.gov.tr)

Ahmet ATICI, Deputy Director, Variety Registration and Seed Certification Center, Center Tarim Kampusu, PK 107, Yenimahalle, Ankara
(tel.: 90 312 3154605 fax: 90 312 3150901 email: aatici42@hotmail.com)

Handan BUYUKDEMIRCI (Mrs.), Expert, Seed, Registration and Certification Department, Koruma Ve Kontrol Genel Müdürlügu, Akay Cord. No. 3, Ankara
(tel.: +90 41 74176 fax: +90 41 78198 email: handanb@kkgm.gov.tr)

VIET NAM / VIETNAM / VIET NAM

Thanh Minh NGUYEN, International Relations Officer, Plant Variety Protection Office, Ministry of Agriculture and Rural Development (MARD), No. 2 Ngoc Ha Str, Ba Dinh District, Hanoi
(tel.: +84 4 8435182 fax: +84 4 7342844 email: minh_pvp@yahoo.com)

II. OBSERVATEURS / OBSERVERS / BEOBACHTER / OBSERVADORES

ÉGYPTE / EGYPT / ÄGYPTEN / EGIPTO

Salah Ahmed MOAWAD, Head, Central Administration for Seed Testing and Certification (CASC), P.O. Box 147, Giza, 12211 Cairo
(tel.: +20 2 572 0839 fax: +20 2 572 5998 e-mail: casc@casc.gov.eg)

Gamal Eissa ATTYA, Head, Plant Variety Protection Office, Central Administration for Seed Testing and Certification (CASC), P.O. Box 147, Giza, 12211 Cairo
(tel.: +20 2 572 8962 fax: +20 2 572 5998 e-mail: gamal_attya@hotmail.com)

III. ORGANISATIONS / ORGANIZATIONS / ORGANISATIONEN / ORGANIZACIONES

ORGANISATION DES NATIONS UNIES POUR L'ALIMENTATION ET L'AGRICULTURE (FAO) / FOOD AND AGRICULTURE ORGANIZATION OF THE UNITED NATIONS (FAO) / ERNÄHRUNGS- UND LANDWIRTSCHAFTS-ORGANISATION DER VEREINTEN NATIONEN (FAO) / ORGANIZACIÓN DE LAS NACIONES UNIDAS PARA LA AGRICULTURA Y LA ALIMENTACIÓN (FAO)

Shakeel BHATTI, Secretary, International Treaty on Plant Genetic Resources for Food and Agriculture, FAO, Via delle Terme di Caracalla, 00100 Roma, Italie
(tel.: +39 6 5705 3441 fax: +39 6 522 55 155 e-mail: shakeel.bhatti@fao.org)

INTERNATIONAL SEED FEDERATION (ISF)

Marcel BRUINS, Secretary General, International Seed Federation (ISF), 7, chemin du Reposoir, 1260 Nyon, Switzerland
(tel.: +41 22 365 4420 fax: +41 22 365 4421 email: isf@worldseed.org)

Pierre ROGER, Directeur de la propriété intellectuelle, Germplasm Preservation, Groupe Limagrain, Vilmorin & Cie, Boîte postale 1, 63720 Chappes, France
(tel.: +33 4 7363 4069 fax: +33 4 7364 6737 email: pierre.roger@limagrain.com)

EUROPEAN SEED ASSOCIATION (ESA)

Bert SCHOLTE, Technical Director, European Seed Association (ESA), 23, rue Luxembourg, 1000 Brussels, Belgium
(tel.: +32 2 743 2860 fax: +32 2 743 2869 email: bertscholte@euroseeds.org)

Isabelle KLOPSTEIN (Ms.), Legal Advisor, European Seed Association (ESA), 23, rue de Luxembourg, 1000 Bruxelles, Belgique
(tel.: +32 2 743 2860 fax: +32 2 743 2869 e-mail: isabelle.klopstein@euroseeds.org)

IV. BUREAU / OFFICERS / VORSITZ / OFICINA

Chris BARNABY, Chairman

V. BUREAU DE L'UPOV / OFFICE OF UPOV / BÜRO DER UPOV / OFICINA DE LA UPOV

Rolf JÖRDENS, Vice Secretary-General
Peter BUTTON, Technical Director
Raimundo LAVIGNOLLE, Senior Counsellor
Makoto TABATA, Senior Counsellor
Yolanda HUERTA (Mrs.), Senior Legal Officer

[L'annexe II suit/
Annex II follows/
Anlage II folgt/
Sigue el Anexo II]

ANNEXE II

MODIFICATIONS APPORTÉES AUX PROJETS DE PRINCIPES DIRECTEURS D'EXAMEN DE L'UPOV AVANT LEUR ADOPTION À LA QUARANTE-QUATRIÈME SESSION DU COMITÉ TECHNIQUE (TC)

TG/22/10(proj.3)	Fraisier (révision)

Modifications proposées par le Comité d'édition élargi en avril 2008 qui doivent être incorporées dans les principes directeurs d'examen présentés au TC :

3.5	doit se lire : "Sauf indication contraire, toutes les observations portant sur des plantes isolées doivent être effectuées sur 20 plantes ou des parties prélevées sur chacune de ces 20 plantes et toutes les autres observations doivent être effectuées sur la totalité des plantes de l'essai. Dans le cas d'observations portant sur des parties de plantes isolées, le nombre de parties à prélever sur chacune des plantes est de deux."
4.2.2, 4.2.3	regroupés pour se lire : "4.2.2 Pour l'évaluation de l'homogénéité, il faut appliquer une norme de population de 1% et une probabilité d'acceptation d'au moins 95%. Dans le cas d'un échantillon de 20 plantes, une plante hors-type est tolérée. Dans le cas d'un échantillon de 40 plantes, deux plantes hors-type sont tolérées."
Car. 7	vérifier si le niveau 1 devrait être "nulle ou faible"
Car. 13	indiquer les niveaux : plus courte (1); égale (2); légèrement plus longue (3); beaucoup plus longue (4)
Car. 15	supprimer "incisions du"
Car. 21	"VG" à supprimer
Car. 23	doit se lire "Fleur : disposition des pétales"
Car. 26	indiquer les niveaux : beaucoup plus court (1); légèrement plus court (2); égal (3); légèrement plus long (4); beaucoup plus long (5)
Car. 28	indiquer les niveaux : beaucoup plus court (1); légèrement plus court (2); égal (3); légèrement plus long (4); beaucoup plus long (5)
Car. 30	modifier les niveaux pour indiquer "ovoïde" (4); "rhomboïde" (6); "obloïde" (7); et "globuleux" (8)
Car. 31	"(+)" à ajouter
Car. 31, ad. 31, 8.1 d)	vérifier s'il y a lieu d'ajouter la note (d) et de résoudre le problème des définitions contradictoires de "fruit cadet" à l'ad. 31 et à la section 8.1 (d) ("fruit cadet" par opposition à "fruit aîné" ou "dernier fruit"). À la section 8.1, ajouter une explication précisant si les observations doivent être effectuées sur les fruits obtenus lors de la première ou de la deuxième récolte.
Car. 40 Ad. 40	le texte anglais doit se lire : "Fruit: diameter of calyx in relation to diameter of fruit"
Ad. 48	dans le texte anglais, remplacer "runners" par "stolons"
8.1 (a)	doit se lire "Les observations portant sur la plante et la feuille qui doivent être effectuées sur les plantes peu de temps avant le début de l'époque de maturité des fruits. Les observations portant sur la feuille qui doivent être effectuées sur une feuille pleinement développée."

8.1 (b)	doit se lire : “Les observations portant sur la stipule et le stolon qui doivent […]”
8.1 (c)	– doit se lire “Les observations portant sur l’inflorescence (y compris la fleur) qui doivent […]”; – expliquer si les observations doivent être effectuées lors de la première ou de la deuxième floraison. (Voir aussi les observations concernant la section 8.1 (d))
8.1 (d)	doit se lire “Les observations portant sur le fruit qui doivent […]”
8.1 (d)	voir les observations concernant l’ad. 31
Ad. 15	remplacer “intermédiaire” par “dentelé et crénelé”
Ad. 18, 21	remplacer par les illustrations fournies ci-dessous
Ad. 33	remplacer par les photographies fournies ci-dessous
Ad. 35	remplacer par les photographies fournies ci-dessous

Ad. 18 : Pétiole : port des poils
Ad. 21 : Pédicelle : port des poils

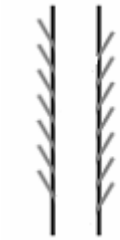

1
érigé

2
légèrement étalé

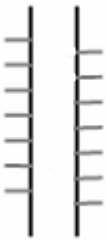

3
horizontal

Ad. 33 : Fruit : uniformité de la couleur

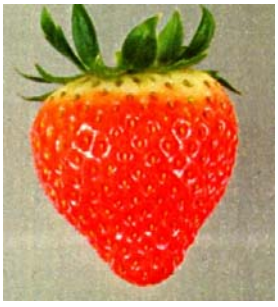

1
uniforme ou très légèrement irrégulière

2
légèrement irrégulière

3
fortement irrégulière

Ad. 35 : Fruit : uniformité de la surface

1
uniforme ou très légèrement irrégulière

2
légèrement irrégulière

3
fortement irrégulière

TG/24/7(proj.3)	Poinsettia (révision)

Modifications proposées par le Comité de rédaction élargi en avril 2008 qui doivent être incorporées dans les principes directeurs d'examen présentés au TC :

2.5	ajouter "S'il a suivi un traitement, le traitement doit être indiqué en détail."
5.3 (c), (d), (e)	vérifier dans tous les groupes de couleur (dans QT aussi) si rose devrait figurer avant rouge
Exemples	– vérifier si "Fisson Piz" est largement disponible et, le cas échéant, s'il doit être remplacé – vérifier l'orthographe de "Marble Star" / "Marblestar" – vérifier si "Fismars White" a finalement été enregistré sous le nom "Fismars Crème" note : le TC-EDC propose que les modifications à apporter aux exemples soient approuvées par le TWO.
Car. 6	indiquer "pigmentation anthocyanique" ou expliquer en quoi ce caractère diffère du caractère 5
Car. 10	le niveau 2 doit se lire "lancéolé large" et le niveau 5 "arrondi"
Car. 13	doit se lire "Seulement les variétés unicolores sur la face supérieure : […]"
Car. 14, 15	doit se lire "Seulement les variétés de plus d'une couleur sur la face supérieure : […]"
Car. 16	doit se lire "Seulement les variétés de plus de deux couleurs sur la face supérieure : […]"
Car. 18	modifier le niveau 1 et indiquer "nul ou petit" ou modifier le niveau 2 et indiquer "intermédiaire"
Car. 20	vérifier s'il faut ajouter une note (a) et/ou revoir le libellé de la note (a) pour qu'elle se lise : "… qui doivent…"
Car. 23	ajouter le soulignement à "supérieure"
Car. 25-28	donner une explication pour les feuilles transitoires
Car. 25, 26	vérifier s'il ne faudrait pas lire "Plante : nombre de limbes transitoires ayant partiellement la couleur de la bractée"
Car. 27	à indiquer comme QN
Car. 27	vérifier s'il ne faudrait pas supprimer la note (a) ou l'ajouter pour les caractères 25 et 26

Car. 27	l'exemple "Fisson Piz" n'est plus produit
Car. 28	le texte anglais doit se lire : "Transitional leaves: curvature of main vein …" (conformément au caractère 20)
Car. 31	supprimer "(pétiole compris)"
Car. 32	– placer le niveau 3 "lancéolée" avant le niveau 1 – indiquer la variété "Dueavant" pour un seul niveau et ajouter un nouvel exemple pour le niveau 4 ou 5, selon le cas
Car. 32, Ad. 32	exemple et illustration/photographie à fournir
Car. 34	doit se lire "Seulement les variétés unicolores sur la face supérieure : […]"
Car. 35	doit se lire "Seulement les variétés de plus d'une couleur sur la face supérieure : […]"
Car. 35	vérifier les exemples (par exemple, vérifier si Marblestar est marbrée ou pas)
Car. 36-38 42-44	doit se lire "Seulement les variétés marbrées sur la face supérieure : …"
Car. 39	à indiquer comme QN
Car. 41	doit se lire "Seulement les variétés unicolores sur la face supérieure : […]"
Car. 45	doit se lire "Seulement les variétés avec des taches sur la face supérieure : …"
Car. 46	– vérifier s'il faudrait lire "Bractée : pliure" – vérifier si QL est approprié ou s'il faudrait le remplacer par QN avec trois niveaux
Car. 49, 50-52	vérifier que les termes "Cyme" et "Cyathium" sont corrects
Ad. 14-16, 36-38, 42-44	remplacer par la note (b) dans le chapitre 8.1
Ad. 25, 26, 29	vérifier s'il y a lieu de supprimer l'ad. 29 et les photographies pour les niveaux 1, 2, 3
Ad. 32	photographie à fournir pour le niveau 3
Ad. 35	vérifier si les caractères absente et présente sont correctement indiqués
Ad. 46	remplacer la photographie pour le niveau 9 par une feuille qui n'est pas courbée le long de la nervure ou par une illustration
Ad. 49	ajouter une ligne pour indiquer la largeur

TG/40/7(proj.5)	Cassis (révision)

a) Modifications à apporter au document TG/40/7(proj.4), proposées par le Comité de rédaction élargi à sa réunion du 8 janvier 2008, qui sont déjà incorporées dans le projet de principes directeurs d'examen (document TG/40/7(proj.5)) présenté au TC :

Car. 2	vérifier s'il faut l'indiquer comme QN avec les niveaux 1, 3, 5 *avis de l'expert principal : à indiquer comme QN, avec les niveaux 1, 2, 3*
Car. 5	le niveau 1 doit se lire "appliqué ou légèrement décollé"
Car. 24, 25	utiliser uniquement "baie" ou "fruit" *avis de l'expert principal : remplacer "baie" par "fruit" dans le caractère 24*
Ad. 24	remplacer "présentée sur" par "sur"

Ad. 25	i) expliquer ce que l'on entend par des baies "représentatives" car la taille des baies peut être très variable ii) ajouter "de la chair" après "densité" *avis de l'expert principal : doit se lire :* *"La taille du fruit peut être déterminée par le poids car la densité de la chair de toutes les variétés est très similaire. Elle doit être déterminée par le poids d'au moins 50 fruits représentant toutes les tailles présentes de fruits, récoltés sur les cinq plantes."*

b) Modifications proposées par le Comité de rédaction élargi en avril 2008 qui doivent être incorporées dans les principes directeurs d'examen présentés au TC :

	aucune modification proposée

TG/46/7(proj.5)	Oignon, échalote (révision)

Modifications proposées par le Comité de rédaction élargi en avril 2008 qui doivent être incorporées dans les principes directeurs d'examen présentés au TC :

En-tête	Vérifier s'il y a lieu de le modifier dans le texte anglais pour qu'il se lise "Onion, Echalion; Shallot; Grey Shallot" et effectuer les modifications correspondantes dans les autres langues
4.2.2	à scinder, doit se lire : "4.2.2 L'homogénéité des variétés allogames doit être déterminée conformément aux recommandations relatives aux variétés allogames qui figurent dans l'introduction générale." "4.2.3 L'homogénéité des variétés hybrides doit être déterminée en fonction de la catégorie d'hybride et conformément aux recommandations sur les variétés hybrides figurant dans l'introduction générale."
5.3 (a)	modifier le texte pour qu'il corresponde aux caractères 10 et 11 dans le tableau des caractères
Car. 5	vérifier si le niveau 1 devrait être "nulle ou faible"
Car. 11	supprimer "Seulement les variétés multipliées par voie végétative :" (voir la note (b))
Car. 16	dans le texte anglais, remplacer "top" par "stem end" et "base" par "root end"
Car. 18	le niveau 2 doit se lire "modérément ovoïde"
Car. 19	remplacer "top" par "stem end"
Car. 20	remplacer "base" par "root end"
8.1 (b)	doit se lire "à observer sur du matériel prélevé directement sur des bulbes fournis ou sur des bulbes récoltés à partir de bulbes issus de semis de variétés reproduites par voie sexuée"
Ad. 36	fournir un tableau indiquant le pourcentage de stérilité mâle correspondant aux notes 1, 2, 3.

TG/50/9(proj.3)	Vigne (Vitis L.)

a) Modifications à apporter au document TG/50/9(proj.2), proposées par le Comité de rédaction élargi à sa réunion du 8 janvier 2008, qui sont déjà incorporées dans le projet de principes directeurs d'examen (document TG/50/9(proj.3)) présenté au TC :

2.2	vérifier s'il faudrait lire : "Le matériel doit être fourni sous forme de : a) pieds racinés; b) <u>pieds</u> avec scions greffés sur un porte-greffe à préciser par l'autorité compétente; c) <u>surgreffés</u> ~~bois de greffe~~ pour produire des pieds racinés; ou d) boutures pour produire des pieds racinés. *avis de l'expert principal : approuvé*
Car. 27	ajouter (+) avec une illustration (photographie) *explication fournie par l'expert principal*
Car. 33	dans le texte anglais, remplacer "loose" par "lax"
Car. 42	ajouter d'autres exemples pour couvrir d'autres saveurs que goût muscaté, foxé ou herbacé *fournis par l'expert principal*
Ad. 1	vérifier s'il y a lieu de modifier la première phrase pour qu'elle se lise : "L'époque de débourrement est l'époque à laquelle 50% des plantes sont au stade de débourrement. Une plante est au stade de débourrement quand 50% des bourgeons sont au moins au stade de développement 09." *avis de l'expert principal : doit se lire :* *"L'époque de débourrement est l'époque à laquelle 50% des plantes sont au stade de débourrement. Une plante est au stade de débourrement quand 50% des bourgeons sont au moins au stade de développement 07."*
Ad. 2	modifier les encadrés des niveaux 4 et 5 pour qu'ils couvrent la même partie de la plante que les encadrés des niveaux 1, 2 et 3, ou donner des explications sur le positionnement de l'encadré *nouvelle illustration fournie par l'expert principal*
Ad. 18	modifier le style de trait : les traits en pointillé doivent être en continu et les traits en continu doivent être en pointillé *nouvelle illustration fournie par l'expert principal*
Ad. 34	illustration à fournir *fournie par l'expert principal*
8.3 et chapitre 9	ajouter une référence à Meier, U., 1997
8.4	i) vérifier s'il y a lieu d'ajouter "Harslevelu" comme synonyme de "Lipovina"; *avis de l'expert principal : approuvé* ii) vérifier l'exemple "Nero" (correspond à plusieurs variétés) *avis de l'expert principal : pas de modification* iii) (à la fin du tableau) vérifier s'il faut remplacer "R = rose" par "Rs = rose" *avis de l'expert principal : approuvé*

QT 5	ajouter une ligne d'en-tête
QT 6	remplacer "Chasselas blanc" par "Exemple"

b) Modifications proposées par le Comité de rédaction élargi en avril 2008 qui doivent être incorporées dans les principes directeurs d'examen présentés au TC :

Ad. 27	à ajouter dans les versions française, allemande et espagnole
8.4	vérifier l'exemple de variété "Moscatel de grano menudo rojo"

TG/60/7(proj.3)	Betterave rouge (révision)

a) Modifications à apporter au document TG/60/7(proj.2), proposées par le Comité de rédaction élargi à sa réunion du 8 janvier 2008, qui sont déjà incorporées dans le projet de principes directeurs d'examen (document TG/60/7(proj.3)) présenté au TC :

2.3	vérifier s'il y a lieu de remplacer "9000 graines" par "9000 glomérules" *avis de l'expert principal : approuvé*
3.5	doit se lire : "Sauf indication contraire, toutes les observations portant sur des plantes isolées doivent être effectuées sur 40 plantes ou des parties de plantes prélevées sur chacune de ces 40 plantes et toutes les autres observations doivent être effectuées sur la totalité des plantes de l'essai."
Car. 9	modifier les niveaux pour qu'ils correspondent à un caractère quantitatif *avis de l'expert principal : indiquer les niveaux suivants : principalement verte (1); verte et rouge (2); principalement rouge (3)*
Car. 17	le niveau 2 doit se lire : "elliptique transverse moyenne" et le niveau 6 : "très obovale étroite"
Car. 21	le niveau 4 doit se lire "déprimée"
Ad. 1	vérifier s'il faudrait le libeller comme suit : "La germie doit être observée sur 200 glomérules. Les variétés monogermes sont génétiquement monogermes et au moins 90% des glomérules produisent des plantes isolées. Les glomérules de variétés multigermes produisent moins de 90% de plantes isolées." *avis de l'expert principal : approuvé*
Ad. 21	modifier les illustrations pour préciser que la "base" se situe à l'extrémité de la racine (le cas échéant) et inverser les illustrations *avis de l'expert principal : modifier le caractère de la façon suivante : "Racine : forme du boutage"*
Ad. 27	i) dans le deuxième paragraphe, modifier le texte entre parenthèses de la façon suivante : "(température minimale de 2°C, ventilation à 7°C et au-delà)"; ii) le troisième paragraphe doit se lire : "Les plantes montées (élongation de l'axe des pouces de plus de 5 cm) doivent être décomptées au moins une fois par semaine."

b) Modifications proposées par le Comité de rédaction élargi en avril 2008 qui doivent être incorporées dans les principes directeurs d'examen présentés au TC :

	aucune modification proposée

TG/78/4(proj.4)	Kalanchoé

a) Modifications à apporter au document TG/78/4(proj.3), proposées par le Comité de rédaction élargi à sa réunion du 8 janvier 2008, qui sont déjà incorporées dans le projet de principes directeurs d'examen (document TG/78/4(proj.4)) présenté au TC :

5.3	vérifier s'il y a lieu d'ajouter les caractères figurant dans la section 5 du chapitre 10 "Questionnaire technique" *avis de l'expert principal : ajouter le caractère 31*
Car. 15	indiquer le type d'expression *avis de l'expert principal : à indiquer comme QL*
Car. 32, 38	i) niveau 4 : dans le texte anglais, remplacer "as" par "in"; ii) niveau 8 : vérifier s'il n'existe pas un meilleur terme que "panachée" *avis de l'expert principal : pas de meilleur terme que "panachée"*
Car. 35	supprimer le soulignement de "extérieur"
8.1 (d)	dans la version anglaise, supprimer "whirl of the" dans le texte et "whirl of" dans l'illustration (deux fois)
Ad. 12	indiquer l'extrémité florale et ajouter la tige
Ad. 32, 38	préciser que les illustrations présentent des variétés à fleur simple

b) Modifications proposées par le Comité de rédaction élargi en avril 2008 qui doivent être incorporées dans les principes directeurs d'examen présentés au TC :

	aucune modification proposée

TG/85/7(proj.3)	Poireau (révision)

a) Modifications à apporter au document TG/85/7(proj.2), proposées par le Comité de rédaction élargi à sa réunion du 8 janvier 2008, qui sont déjà incorporées dans le projet de principes directeurs d'examen (document TG/85/7 (proj.3)) présenté au TC :

En-tête	corriger : "TG/85/7…"
3.5.2	doit se lire "Variétés à multiplication végétative : sauf indication contraire, toutes les observations sur les plantes isolées doivent porter sur 20 plantes ou des parties de chacune de ces 20 plantes et toutes les autres observations doivent être effectuées sur la totalité des plantes de l'essai."
Car. 7	supprimer les traits d'union pour les niveaux 1, 3 et 4
Car. 17	ajouter (+) avec une explication de la méthode d'observation de la stérilité mâle et du mode de détermination des niveaux *avis de l'expert principal : l'explication doit être libellée ainsi :* *"L'observation de la stérilité mâle doit se faire à pleine floraison. Pour cela, frotter légèrement un papier noir sur le capitule : si la fleur est stérile, aucun pollen n'apparaîtra sur le papier. De plus, dans le cas des variétés mâles, les anthères sont vides et se dessèchent très rapidement."*

8.1 (a) – (e)	à revoir, modifier l'ordre des caractères dans le tableau des caractères en conséquence *avis de l'expert principal : à modifier de la façon suivante :* *a) les observations doivent être faites quand les limbes (les plus vieux) externes commencent à sécher;* *b) les observations sur le limbe doivent être faites sur une feuille pleinement développée;* *c) les observations doivent être faites à maturité de la récolte;* *d) à observer sur des plantes produites par multiplication végétative;* *(supprimer la note (e) – voir le nouvel ad. 17)* *Placer le caractère 2 après le caractère 10 et remplacer la note (a) par la note (c)*
Ad. 11, 12, 13	modifier l'illustration de façon à indiquer les caractères 11 et 12.
Ad. 13	supprimer le trait indiquant la longueur du fût
Ad. 16	positionner plus clairement la flèche par rapport [au sommet/au milieu/à la base] du bulbe *fourni par l'expert principal*
QT 4.2.1 b), c)	à préciser *précision fournie par l'expert principal*
QT 5.4, 5.5	numéros des caractères à corriger
QT 5	vérifier s'il y a lieu d'ajouter le caractère 17 (caractère de groupement) *avis de l'expert principal : à ajouter avec une note indiquant qu'il n'est pertinent que si la variété est multipliée par voie végétative*

b) Modifications proposées par le Comité de rédaction élargi en avril 2008 qui doivent être incorporées dans les principes directeurs d'examen présentés au TC :

Ad. 17	remplacer les "variétés mâles" par les "variétés stériles mâles"

TG/152/4(proj.4)	Camomille (révision)

a) Modifications à apporter au document TG/152/4(proj.3), proposées par le Comité de rédaction élargi à sa réunion du 8 janvier 2008, et qui sont déjà incorporées dans le projet de principes directeurs d'examen (document TG/152/4 (proj.4)) présenté au TC :

4.2.2	doit se lire : "4.2.2 L'homogénéité des variétés allogames doit être déterminée conformément aux recommandations relatives aux variétés allogames qui figurent dans l'introduction générale."
Car. 4, 7; chapitre 8.1	vérifier s'il y a lieu de modifier l'ordre en fonction de l'époque d'observation, comme suit : • placer le caractère 4 avant le caractère 2 • placer le caractère 7 avant le caractère 6 • réorganiser (a), (b), (c) de la façon suivante : (a) bouton floral (b) début de l'époque de floraison (c) pleine floraison *avis de l'expert principal : approuvé*

Car. 5	supprimer "(add.)" et "no ex. variety for"
Car. 6	vérifier s'il y a lieu d'inverser l'ordre des niveaux de la façon suivante : "grossière (3); moyenne (5); fine (7)" *avis de l'expert principal : approuvé*
Car. 12	*avis de l'expert principal : après examen de l'ensemble des résultats et des renseignements disponibles, nous proposons de supprimer le volume total d'huile essentielle. Il existe un élément génétique évident mais une observation précise est difficile à effectuer et l'influence de l'environnement est trop importante.*
Car. 13	*avis de l'expert principal : après réexamen de l'ensemble des résultats et des renseignements disponibles, nous proposons de supprimer le volume de chamazulène. La variation génétique n'est pas suffisamment importante par rapport aux effets sur l'environnement.*
Car. 14, Ad. 14	Les niveaux 1 à 9 ne correspondent pas à la définition selon laquelle il existe deux types d'huiles (teneur élevée/faible en alpha-Bisabolol). Tableau présentant la composition de l'huile à modifier ou à supprimer. Composition possible et description appropriée à préciser. *avis de l'expert principal : doit se lire : "Capitule : contenu de(-)α-bisabolol dans l'huile essentielle" avec trois niveaux d'expression :* *1) faible Bodegold, Camoflora, Margaritar* *2) moyenne Promyk* *3) élevée Manzana, Novbona, Robumille*
Ad. 13, 14	revoir la correspondance avec les caractères 13 et 14 et fournir les renseignements nécessaires sur : - "Chromatographie en phase gazeuse (2.2.28)" (dans la rubrique "Essais") - "figures 1836.-1 et 1836.-2" (dans la partie "Conformité du système") *nouvelle explication fournie par l'expert principal*
QT 4.2	ajouter "4.2.2 Autre (veuillez préciser) [ ]"

b) Modifications proposées par le Comité de rédaction élargi en avril 2008 qui doivent être incorporées dans les principes directeurs d'examen présentés au TC :

Ad. 12	la phrase avant le tableau doit être libellée ainsi : "En ce qui concerne l'(-)α-bisabolol, on distingue trois niveaux :" et remplacer "type" par "niveau" dans le tableau

TG/176/4(proj.3)	Ostéospermum (révision)

Modifications proposées par le Comité de rédaction élargi en avril 2008 qui doivent être incorporées dans les principes directeurs d'examen présentés au TC :

Page de couverture	à modifier pour qu'elle indique "Dimorphotheca Vaill." dans le titre et dans le tableau des "Autres noms communs"
5.3(f)	aligner le libellé sur le caractère 22
Car. 7	doit se lire : "Feuille : intensité de la couleur verte de la face supérieure"
Car. 8	doit se lire "Code RHS des couleurs"
Car. 9	ajouter (+) et la note (c) ou modifier le chapitre 8.1 (c) pour qu'il se lise : "Les observations sur la fleur qui doivent être […]"
Car. 10	modifier le format de la note (3)

Car. 17	supprimer le terme “approximative”
Car. 20 à 25	vérifier s’il y a lieu d’ajouter la note (d) (contient l’indication de la partie à ne pas observer)
8.1 (b)	doit devenir ad. 8
8.1 (d)	vérifier si la partie la plus basse de la fleur ligulée doit être désignée par “partie de la base à ne pas observer (lorsqu’on détermine le nombre de couleurs)”
QT 1	vérifier s’il y a lieu de demander des renseignements sur l’espèce en ce qui concerne les hybrides
QT 4.1.3	doit se lire “Découverte et développement” […]”
QT 5.1	ajouter les exemples de variétés tirés du tableau des caractères
QT 5.4	actualiser les exemples de variétés tirés du tableau des caractères
QT 5.6i, ii	ajouter le soulignement conformément au tableau des caractères

TG/193/1(proj.5)	Lotus (révision)

Modifications proposées par le Comité de rédaction élargi en avril 2008 qui doivent être incorporées dans les principes directeurs d’examen présentés au TC :

En-tête	à modifier pour couvrir toutes les espèces (“trefoil, lotus” en anglais)
2.4	supprimer le numéro de paragraphe
Car. 3, 4	ajouter la note (b)
Car. 12	faire apparaître la note (b) en gras
QT 5.3	actualiser les exemples de variétés

TG/AMARAN(proj.9)	Amarante

Observations reçues des membres du Comité de rédaction élargi en janvier 2008 ou proposées par le Comité de rédaction élargi en avril 2008, qui doivent être incorporées dans les principes directeurs d’examen présentés au TC :

1.	doit se lire : “Ces principes directeurs d’examen s’appliquent à toutes les variétés d’*Amaranthus* L., mais ont été mis au point sur la base de variétés utilisées pour la production de graines. Les principales espèces à graines sont *Amaranthus caudatus* L., *Amaranthus cruentus* L. et *Amaranthus hypochondriacus* L. En ce qui concerne les variétés ornementales, il peut notamment être nécessaire d’utiliser d’autres caractères que ceux figurant dans le tableau des caractères en vue d’examiner la distinction, l’homogénéité et la stabilité. *avis de l’expert principal : approuvé*
Car. 8	à indiquer comme QN avec trois niveaux
Car. 10	*avis de l’expert principal : supprimer les niveaux 3, 4 et 6*
Car. 12	supprimer les mots “type de” *avis de l’expert principal : approuvé*
Car. 13	note (d) à supprimer
Car. 14	doit se lire “époque de floraison”

Car. 16	- à indiquer comme PQ avec trois niveaux - vérifier la présentation de l'exemple "BRS_ALEGRÍA"
Car. 28	à indiquer comme QN *avis de l'expert principal : approuvé*
Car. 29	doit se lire "Inflorescence : longueur de la bractée par rapport à l'utricule", avec les niveaux suivants : plus courte (1); égale (2); plus longue (3)
Car. 34	remplacer "hauteur" par "longueur" *avis de l'expert principal : approuvé*
Car. 36	le texte anglais doit se lire : "Stem: shape in cross section" *avis de l'expert principal : approuvé*
Car. 38	à indiquer comme QL *avis de l'expert principal : approuvé*
8.1 (d)	à supprimer
8.1 (e)	ajouter "(voir ad. 14)"
8.1 (f)	ajouter "(voir ad. 33)"
Ad. 14	doit se lire "L'époque de floraison est l'époque à laquelle 50% des plantes présentent une panicule longue d'environ 5 cm, montrant des fleurs ouvertes dans ses parties intermédiaires avec des étamines distinctes et un stigmate complètement visible."
Ad. 25	doit se lire : "La densité de l'inflorescence est définie par l'angle…" *avis de l'expert principal : approuvé*
Ad. 27	doit se lire : "Le type d'inflorescence doit être observé entre la phase de floraison et le remplissage des graines. En forme d'amarante : si les glomérules de la panicule sont insérés directement dans l'axe secondaire et se déploient sous une forme étendue, l'inflorescence est appelée inflorescence en forme d'amarante. En forme de glomérule : si les glomérules sont insérés dans les axes primaires et se déploient sous une forme sphérique, l'inflorescence est appelée inflorescence en forme de glomérule." *avis de l'expert principal : approuvé*
Ad. 29	doit se lire : "Bractée : feuilles externes comprenant les tépales" et corriger l'indication de la longueur de l'utricule dans les schémas de façon à exclure les bractées. *avis de l'expert principal : approuvé*
Ad. 39	indiquer la méthode employée
QT 9.3	à supprimer *avis de l'expert principal : approuvé*

TG/COFFEE(proj.7)	Caféier

Modifications proposées par le Comité de rédaction élargi en avril 2008 qui doivent être incorporées dans les principes directeurs d'examen présentés au TC :

Tableau des caractères	vérifier si d'autres caractères pourraient être indiqués avec (*), sous réserve de l'accord du TWA et du TWF
Car. 1	ajouter (*) (caractère du QT)
Car. 1	le niveau 2 doit se lire "ellipsoïde"
Car. 9	vérifier s'il y a lieu de supprimer la note (b)
Car. 14	vérifier l'orthographe de "Bourbon"/ "Borbon" et vérifier s'il ne devrait pas s'agir de "Catuai Amarelo" (avec un "A" majuscule)
Car. 19, 22	vérifier si ces caractères doivent être observés sur des fruits non flottants : dans l'affirmative, l'expliquer dans une note pour les caractères 18 à 23
Car. 23	déplacer l'explication entre parenthèses dans l'ad. 23
Car. 25, 26, 27	modifier les notes 1, 2, 3 ou modifier les échelles dans les ad. 25, 26, 27
Ad. 3	remplacer "la mesure" par "l'observation"
Ad. 4	fournir une illustration des branches plagiotropiques
Ad. 12	fournir une explication des "domaties"
Ad. 13	doit se lire "Le nombre de fleurs par aisselle …"; expliquer à quelle époque le caractère doit être observé
Ad. 24	donner des explications sur l'époque de floraison

TG/FESTL(proj.5)	Festulolium

a) Modifications apportées au document TG/FESTL(proj.4), sur la base des observations reçues des membres du Comité de rédaction élargi en janvier 2008, qui sont déjà incorporées dans le projet de principes directeurs d'examen (document TG/FESTL(proj.5)) présenté au TC :

	aucune modification

b) Modifications proposées par le Comité de rédaction élargi en avril 2008 qui doivent être incorporées dans les principes directeurs d'examen présentés au TC :

	aucune modification proposée

TG/HAWTH(proj.6)	Aubépine (Crataegus L.)

a) Modifications apportées au document TG/HAWTH(proj.5), sur la base des observations reçues des membres du Comité de rédaction élargi en janvier 2008, qui sont déjà incorporées dans le projet de principes directeurs d'examen (document TG/HAWTH(proj.6)) présenté au TC :

Page de couverture	dans la version espagnole, ajouter "Tejocote" dans le titre encadré
3.5	revoir le nombre de plantes conformément au chapitre 8.1 (g) *avis de l'expert principal : le chapitre 8.1 (g) doit se lire : "Fruit et endocarpe : toutes les observations sur le fruit et l'endocarpe doivent être faites sur 10 fruits typiques tirés de chaque plante, à l'époque de maturité du fruit."*
Car. 11	vérifier s'il y a lieu de remplacer la note (c) par la note (d) *avis de l'expert principal : approuvé*
Car. 16	vérifier s'il convient d'indiquer la note (d) *avis de l'expert principal : approuvé*
Car. 17	doit se lire "Limbe : panachure" *avis de l'expert principal : approuvé*
Car. 21	doit se lire "Limbe : surface" *avis de l'expert principal : approuvé*
Car. 29	doit se lire "Fleur : couleur de la base des pédoncules des anthères" *(avis de l'expert principal)*
Car. 35	le niveau 3 doit se lire "très rugueuse" *avis de l'expert principal : approuvé*
Car. 38, 42	QL doit être en gras
8.1 (a)	supprimer "Plante, hampe et branche :"; doit se lire "Les observations sur les hampes et les branches qui doivent être faites sur les rameaux végétatifs de la saison en cours après la croissance." *avis de l'expert principal : approuvé*
8.1 (b)	supprimer "Plante :"; doit se lire "Les observations sur la plante qui doivent être faites sur des plantes foliées pendant le printemps." *avis de l'expert principal : approuvé*
8.1 (c)	À supprimer. Pour les rameaux voir (a). Pas de caractère concernant les entre-nœuds. *avis de l'expert principal : approuvé*
8.1 (c) à (g)	remplacer "Toutes les observations […] doivent" par "Les observations […] qui doivent" *avis de l'expert principal : approuvé*
8.1 (e)	doit devenir l'ad. 20 (ne s'applique qu'au caractère 20) *avis de l'expert principal : approuvé*
Ad. 1	Ces schémas peuvent prêter à confusion dans une certaine mesure, en particulier parce que le niveau 2 est presque identique au niveau 1 dans l'ad. 2. Les arbrisseaux n'ont pas tous un port dressé, ces dessins peuvent donc induire en erreur. Peut-être faudrait-il introduire une explication écrite plus claire définissant un arbrisseau, un demi-arbrisseau et un arbre. *avis de l'expert principal : explications fournies*
Ad. 25	à fournir (est accompagné d'un (+) dans le tableau des caractères) *fourni par l'expert principal*

Ad. 28	trait en pointillé à améliorer *fourni par l'expert principal*
Ad. 31	l'illustration du niveau 1 n'est pas "libre" *avis de l'expert principal : envisager de modifier le niveau 1 pour qu'il se lise "non tangents" (les pétales sont séparées par un sépale)*
QT 6	supprimer le "p. ex." dans la troisième colonne

b) Modifications proposées par le Comité de rédaction élargi en avril 2008 qui doivent être incorporées dans les principes directeurs d'examen présentés au TC :

Car. 3	supprimer "du bouquet foliaire"
8.1 (e)	doit se lire "[…] 10 fruits typiques tirés de chacune des cinq plantes […]"
Ad. 2	dans le texte anglais, corriger l'orthographe de "fastigiate"
Ad. 28	modifier le dessin de "ovales" (actuellement cordiformes)
Ad. 31	nouvelle illustration du niveau 1 :

TG/HIPPH(proj.4)	TG/HIPPH(proj.4)

Modifications proposées par le Comité de rédaction élargi en avril 2008 qui doivent être incorporées dans les principes directeurs d'examen présentés au TC :

Car. 5	vérifier s'il doit être libellé "Plante : densité du feuillage"
Car. 6	doit se lire "Plante : position des inflorescences"
Car. 6	corriger la police de caractère de QL / (b)
Car. 8	ajouter (*) (caractère de groupement)
Car. 9	ajouter (+)
Car. 10	dans le texte anglais, supprimer "(lanceolate)"
Car. 12	vérifier s'il est à indiquer comme QN avec trois niveaux
Car. 13	vérifier s'il est à inclure comme caractère de groupement et comme caractère du QT
Car. 17	- doit se lire "Fruit : forme" - les niveaux 5 et 6 deviennent respectivement les niveaux 1 et 2
Car. 20	dans le texte anglais, vérifier s'il y a lieu de remplacer "peduncle" par "stalk"
Ad. 10	fournir une meilleure illustration pour le niveau 3
Ad. 21	vérifier s'il y a lieu de supprimer "buds" dans le texte anglais
QT 5	modifier la numérotation de 5.1 à 5.3

TG/NEMES(proj.3)	Nemesia

Modifications proposées par le Comité de rédaction élargi en avril 2008 qui doivent être incorporées dans les principes directeurs d'examen présentés au TC :

4.2	vérifier si l'on trouve tous les types de reproduction et de multiplication dans le Nemesia
Car. 1	ajouter (+) avec l'explication du chapitre 3.3.1
Car. 4	vérifier s'il faudrait lire : "Plante : densité du feuillage"
Car. 14	vérifier s'il y a lieu de supprimer les notes (a) et (b)
Car. 17, QT 5.4	dans le texte anglais, modifier l'emplacement du signe ":"
Car. 19	dans le texte anglais, corriger l'orthographe de la deuxième occurrence de "length"
Car. 23	modifier les niveaux de la façon suivante : "pointu" (1); "obtus" (2)
Car. 33	vérifier s'il doit se lire "Lobe inférieur de la corolle : …"
Car. 33, 38	vérifier s'il y a lieu d'ajouter la note (c)
Car. 35	vérifier l'orthographe de "Inupspink8" / "Inupspink 8" (cf. caractère 19)
Car. 38	vérifier s'il y a lieu de modifier le niveau 3 de la façon suivante : "zone apicale et latérale"
Car. 46	ajouter (+)
Ad. 29	indiquer les notes 3, 5, 7
Ad. 37	corriger le texte en fonction du tableau des caractères

TG/PORTU(proj.4)	Pourpier

a) Modifications apportées au document TG/PORTU(proj.3) sur la base des observations reçues des membres du Comité de rédaction élargi en janvier 2008, qui sont déjà incorporées dans le projet de principes directeurs d'examen (document TG/PORTU(proj.4)) présenté au TC :

Car. 5	supprimer les mots "au tiers médian" et déplacer cette explication dans le chapitre 8.2 *avis de l'expert principal : approuvé*
Car. 15	- vérifier s'il doit se lire "[…] Fleur : forme en section transversale" ou "[…] Fleur : forme de profil" *avis de l'expert principal : doit se lire "Fleur : forme en vue latérale"* - niveau 1 : remplacer "à" par "ou" *avis de l'expert principal : approuvé*
Car. 19	vérifier s'il y a lieu d'ajouter "(exceptée la macule)" *avis de l'expert principal : approuvé*
Car. 22	remplacer "troisième" par "tertiaire" (et déplacer l'adjectif après couleur en français) *avis de l'expert principal : approuvé*
Car. 23, 24	vérifier s'il y a lieu de les placer avant le caractère 18 afin de définir la macule qui est visée dans les caractères 18 à 22 *avis de l'expert principal : approuvé*

8.1	supprimer le mot “Toutes” et remplacer “doivent” par “qui doivent” dans les notes (a) à (f) *avis de l’expert principal : approuvé*
8.1 (e)	devient ad. 15, 16; vérifier s’il y a une contradiction entre 8.1 (d) et 8.1 (e) dans les caractères 15 et 16 *avis de l’expert principal : note (e) à supprimer*
Ad. 19, 20	modifier les ad. 19, 20, 21, 22 pour qu’ils se lisent : “La couleur principale est la couleur qui occupe la plus grande surface. La couleur secondaire est la couleur qui occupe la deuxième plus grande surface. La couleur tertiaire est la couleur qui occupe la troisième plus grande surface.” *avis de l’expert principal : approuvé*

b) Modifications proposées par le Comité de rédaction élargi en avril 2008 qui doivent être incorporées dans les principes directeurs d’examen présentés au TC :

3.3.2	à supprimer

TG/ROCK_DIP(proj.2)	Roquette sauvage (Diplotaxis DC)

Modifications proposées par le Comité de rédaction élargi en avril 2008 qui doivent être incorporées dans les principes directeurs d’examen présentés au TC :

Page de couverture	modifier la référence “Autres documents connexes de l’UPOV”
En-tête	dans le texte anglais, remplacer “lincoln’s weed” par “Wild Rocket”
Car. 2, 3	vérifier si QL est correct pour le caractère 2 et, dans le cas contraire, le fusionner avec le caractère 3 comme caractère PQ
Car. 3	vérifier s’il faudrait les notes 1, 2, 3
Car. 4	vérifier s’il faudrait indiquer VG/MS
Car. 5	vérifier s’il faudrait indiquer VG/MS
Car. 9	vérifier si l’on peut supprimer “VG”
Ad. 7	doit se lire : “La largeur des lobes primaires doit être observée sur la partie médiane de la feuille.”

TG/ROCK_ERU(proj.2)	Roquette (Eruca Mill.)

Modifications proposées par le Comité de rédaction élargi en avril 2008 qui doivent être incorporées dans les principes directeurs d’examen présentés au TC :

Page de couverture	modifier la référence “Autres documents connexes de l’UPOV”
Titre	vérifier si “Roquette cultivée” est un nom approprié
En-tête	dans le texte anglais, remplacer par “Cultivated Rocket”, sous réserve d’observations concernant le “titre”

Car. 2, 3	vérifier si QL est approprié pour le caractère 2 et, dans le cas contraire, le fusionner avec le caractère 3 comme caractère PQ
Car. 4	vérifier s'il faudrait indiquer VG/MS
Car. 5	vérifier s'il faudrait indiquer VG/MS
Car. 6	dans le texte anglais, le niveau 5 doit se lire "medium"
Car. 8	dans le texte anglais, le niveau 5 doit se lire "medium"
Car. 10	vérifier si l'observation doit être effectuée sur la face supérieure uniquement
Car. 11	vérifier si VG peut être supprimé
Car. 13	le niveau 2 doit se lire "crème"
Car. 14	le texte anglais doit se lire "Flower : anthocyanin coloration of veins"
Ad. 7	doit se lire "La largeur des lobes primaires doit être observée sur la partie médiane de la feuille."
QT 5.3	dans le texte anglais, corriger l'orthographe de "weak"
QT 5.4	dans le texte anglais, modifier le niveau 5 en fonction du tableau des caractères

TG/TEA(proj.6)	Théier

a) Modifications apportées au document TG/TEA(proj.5) sur la base des observations reçues des membres du Comité de rédaction élargi en janvier 2008, qui sont déjà incorporées dans le projet de principes directeurs d'examen (document TG/TEA(proj.6)) présenté au TC :

Car. 9	vérifier s'il y a lieu de modifier les niveaux pour qu'ils se lisent : faible (3); moyenne (5); forte (7) *avis de l'expert principal : approuvé*
Car. 10	dans le texte anglais, supprimer le mot "the" *avis de l'expert principal : approuvé*
Car. 12	vérifier s'il faut supprimer MS *avis de l'expert principal : approuvé*
Car. 16	vérifier si trois niveaux seraient suffisants : claire (1); moyenne (2); foncée (3). (Il n'y a pas d'exemple de variété pour le niveau 1 et, en principe, les caractères QN présentent 3, 5 ou 9 niveaux) *avis de l'expert principal : indiquer les niveaux suivants : claire (3); moyenne (5); foncée (7)*
Car. 19	vérifier s'il serait plus approprié de le libeller ainsi : "Limbe : forme du sommet" avec les niveaux suivants : obtus (1); aigu (2); acuminé (3) et de l'indiquer comme PQ *avis de l'expert principal : approuvé*
Car. 30	vérifier s'il faudrait modifier les niveaux de la façon suivante : faible (3); moyenne (5); forte (7) *avis de l'expert principal : approuvé*
8.1 (a), (c)	supprimer " : diagramme" après "Jeune rameau" et "Fleur". *avis de l'expert principal : approuvé*
Ad. 8	vérifier s'il faudrait le supprimer (il n'est pas nécessaire ni facile à observer sur la photographie) *avis de l'expert principal : approuvé*

Ad. 10	vérifier s'il faudrait le supprimer (il n'est pas nécessaire ni facile à observer sur la photographie) *avis de l'expert principal : approuvé*
Ad. 28	photographie supérieure à supprimer *(avis de l'expert principal)*
Ad. 35	le niveau 1 doit se lire : "nulle ou très faible ≤ 0,5%" *avis de l'expert principal : approuvé*

b) Modifications proposées par le Comité de rédaction élargi en avril 2008 qui doivent être incorporées dans les principes directeurs d'examen présentés au TC :

Tableau des caractères	vérifier l'orthographe de l'exemple "Hanlv" (par exemple, le caractère 3)

[Fin de l'annexe II et du document]